

OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND*

Rapport d'allocation et d'impact
au 31/12/2022

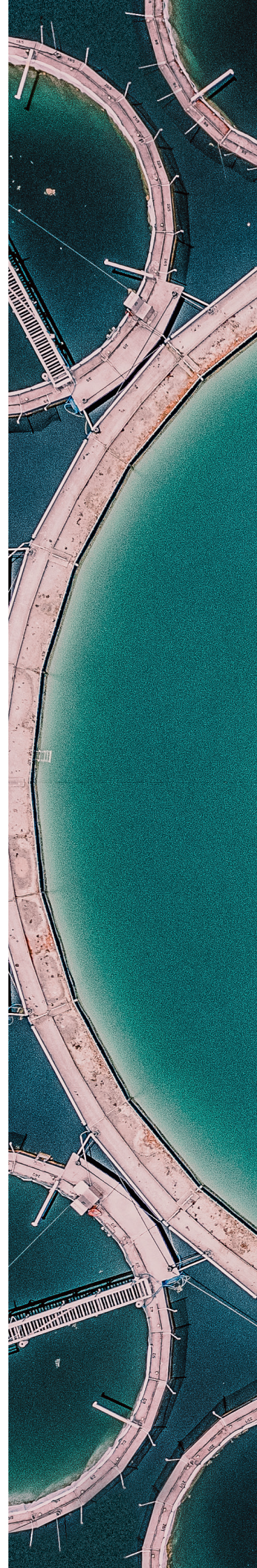
OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND, Fonds Commun de Placement de droit français (ci-après, le "FCP" ou le « Fonds ») est agréé par l'Autorité des marchés financiers (l'AMF). La société de gestion du fonds est Natixis Investment Managers International. Ostrum AM est gestionnaire financier du fonds par délégation.

Toutes les données présentées dans le rapport sont des données au 31/12/2022 sauf mention contraire.

* La nouvelle dénomination du fonds est entrée en vigueur au 30/10/23 (date de la dernière mise à jour du prospectus du fonds).

SOMMAIRE

• INTRODUCTION	4
• LES OBJECTIFS DU FONDS OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND	6
• LES CHIFFRES CLÉS DU FONDS	9
• OSTRUM AM UN ACTEUR ENGAGÉ DANS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA FINANCE RESPONSABLE	12
• UNE APPROCHE ESG GLOBALE	15
• Les politiques sectorielles et les exclusions	15
• L'intégration ESG	16
• L'Engagement	17
• LES OBLIGATIONS DURABLES, DÉFINITION ET MARCHÉ	22
• UNE CLASSE D'ACTIFS VARIÉE CIBLANT DES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX	23
• UN MARCHÉ RÉSILIENT ET EN FORTE CROISSANCE DANS UN CONTEXTE DE BESOINS EN FINANCEMENT COLOSSAUX	23
• UN FONDS CIBLANT UNE THÉMATIQUE DE CONVICTION - LA TRANSITION JUSTE - AVEC DES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET TERRITORIAUX	25
• PRÉSENTATION DE LA THÉMATIQUE TRANSITION JUSTE	26
• L'approche d'Ostrum AM de la Transition Juste	27
• PRÉSENTATION DES GÉRANTS / ANALYSTES OBLIGATIONS DURABLES	31
• LABELS ET CLASSIFICATION SFDR	32
• Focus sur le label GREENFIN	32
• Focus sur le label ISR	33
• Focus sur la réglementation SFDR : un fonds classifié Article 9	33





• ALLOCATION ET IMPACT	36
• ALLOCATION	38
• IMPACT DU FONDS	44
• Impacts environnementaux au niveau des émetteurs investis dans le fonds	44
• Impacts environnementaux des projets financés par les obligations durables du fonds	46
• Impacts sociaux et territoriaux des projets financés par les obligations durables du fonds	47
• ÉTUDES DE CAS	49
• MÉTHODOLOGIES	56
• MÉTHODOLOGIE DE CALCUL DES INTENSITÉS ET DES ÉMISSIONS CARBONE PAR TYPE D'ÉMETTEUR	57
• Méthodologie de calcul de l'empreinte carbone	57
• Méthodologie de calcul de l'intensité carbone des émetteurs privés	57
• Méthodologie de calcul de l'intensité carbone des émetteurs souverains	57
• MÉTHODOLOGIE D'ALIGNEMENT TEMPÉRATURE	58
• MÉTHODOLOGIE DU TOTAL DE GWH EN ÉNERGIE RENOUVELABLE PRODUITS	59
• MÉTHODOLOGIE DU TOTAL DE M ² DE BÂTIMENTS VERTS FINANCÉS	59
• MÉTHODOLOGIE DE CALCUL DES ÉMISSIONS DE CO ₂ ÉVITÉES, REPORTÉES	59
• MÉTHODOLOGIE DE CALCUL D'IMPACT SOCIAL ET TERRITORIAL - NOMBRE DE PERSONNES BÉNÉFICIAIRES	61
• ABÉCÉDAIRE	63
• ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES UTILISÉS DANS CE RAPPORT	63
• MENTIONS LÉGALES	64


Introduction

Les effets dramatiques du changement climatique sont chaque jour plus criants et désormais « matériels » pour nos économies, notre tissu productif, nos territoires, avec des impacts plus marqués encore sur certaines régions et populations déjà fragilisées dans le monde. Le contexte géopolitique que nous traversons depuis l'automne 2021 a ébranlé la dynamique de transition énergétique dans laquelle l'Europe s'est engagée, introduisant dans une équation déjà difficile, les questions de souveraineté énergétique ou de sécurité alimentaire. Et sans doute une notion déjà en germe, mais plus prégnante depuis la COP27 : l'impératif d'une transition énergétique qui soit aussi inclusive et juste.

Réchauffement climatique, déclin de la biodiversité, croissance démographique, raréfaction des ressources et crises géopolitiques vont accélérer la fin d'une mondialisation telle que nous l'avons connue ces trente dernières années. Ils sont autant de facteurs que nous devons intégrer pour accélérer notre transition vers un monde plus durable.

Aux côtés de ses parties prenantes – les Pouvoirs Publics, les grandes entreprises, les organisations professionnelles, les investisseurs – la finance assume ses responsabilités. Et en tant que gérants d'actifs, nous sommes fiers de jouer un rôle essentiel de vecteur entre les capacités d'épargne et les besoins de financement d'un tissu industriel européen en pleine transformation.

Dans notre métier, la satisfaction de nos clients a toujours reposé sur deux engagements fondamentaux : délivrer de la performance, tout en assurant la maîtrise des risques. Depuis de nombreuses années déjà, un troisième impératif



s'est ajouté : celui de prendre en considération la responsabilité sociétale de nos investissements et, en particulier, d'aider nos clients à traduire leurs propres engagements en matière de transition climatique. Ostrum AM n'a eu de cesse d'y répondre, en accompagnant les investisseurs dans les évolutions réglementaires (SFDR, taxonomie européenne, loi énergie-climat...) et en construisant avec eux les méthodes et les solutions d'investissement à même de porter leurs convictions dans la gestion de leurs actifs. À ce titre, les obligations durables comptent parmi les véhicules les plus efficaces pour générer un impact environnemental et social positif – et ainsi contribuer au financement actif de la transition –, tout en générant de la performance financière. Sur ce marché en plein essor, Ostrum AM compte parmi les leaders avec plus de 25 milliards d'actifs sous gestion fin 2022, des équipes de recherche et de gestion dédiées, des méthodologies d'analyse et d'évaluations solides assurant aux investisseurs une traçabilité de la sélection des projets les plus contributifs à une Transition énergétique « Juste ».

Philippe Setbon

DIRECTEUR GÉNÉRAL OSTRUM AM



Gérants de conviction, nous sommes engagés dans le développement durable. À ce titre, nous avons à cœur de développer des stratégies innovantes et sélectives ciblant des thématiques fortes et des tendances de fond, porteuses de valeur sur le long terme pour nos clients. La Transition Juste compte parmi ces thématiques. Elle repose sur l'idée que, pour parer à l'urgence environnementale, les gouvernements et les entreprises doivent viser un monde bas carbone, protéger la biodiversité des effets de l'activité humaine, mais aussi rechercher un bénéfice social et territorial. Le choix de dédier notre fonds Ostrum Climate and Social Impact Bond à la promotion de la Transition Juste repose sur trois convictions :

- D'abord, une conviction d'ordre « sociétal » : pour réussir, la transition écologique doit être acceptable ; et pour qu'elle soit acceptable, elle doit être inclusive. L'objectif est donc de soutenir cette nouvelle révolution industrielle « verte », tout en assurant la formation, la reconversion et l'employabilité des travailleurs, la modernisation des infrastructures, mais aussi la création de richesses locales.

- Ensuite, la conviction de l'effet de levier que constituent les actifs obligataires – cœur d'expertise pour Ostrum AM – et le pouvoir d'influence que nous avons, en tant que porteurs de dettes, dans nos échanges avec les entreprises pour influencer positivement sur les pratiques.


Le recours aux émissions obligataires est prépondérant dans un contexte où les besoins de financement sont colossaux. Pour atteindre la neutralité carbone en 2050, les investissements dans l'énergie propre à l'échelle mondiale devront plus que tripler d'ici 2030, pour atteindre environ 4 000 milliards de dollars chaque année.

- Et enfin, la conviction que les obligations durables sont une excellente classe d'actifs pour répondre à cet enjeu mondial : d'une part, sélectionner des projets économiques innovants et répondant aux enjeux environnementaux, sociaux et territoriaux de la transition. Et d'autre part, pour flécher les capitaux de manière sécurisée, efficiente et traçable. Les investisseurs exigent des garanties sur l'impact effectif de leurs investissements, ce point est donc essentiel.

Pour Ostrum AM, acteur majeur sur le marché des obligations durables en Europe, membre actif des Principes de l'ICMA (International Capital Market Association), il était donc naturel de prendre en compte la problématique de la Transition Juste pour proposer à nos clients une approche efficiente, holistique et inclusive de la transition.

Ibrahima Kobar

DIRECTEUR DES GESTIONS TAUX ET DES RECHERCHES



● LES OBJECTIFS DU FONDS OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND¹

1. Les caractéristiques décrites dans cette partie se réfèrent à la documentation réglementaire en vigueur, consultable à l'adresse suivante : https://www.im.natixis.com/intl/intl-fund-documents?country=france&mgmt_co=Natixis%20IM%20International

Le fonds **OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND** a pour ambition d'accompagner la transition écologique, afin de participer à l'effort collectif de lutte contre le réchauffement climatique dans le cadre d'une Transition Juste. Ostrum AM définit la Transition Juste comme suit :

La Transition Juste est une transition vers un monde bas-carbone, respectueuse de l'environnement et de la biodiversité, tout en étant inclusive d'un point de vue social et des territoires.

Pour ce faire, le fonds s'est fixé plusieurs objectifs :

1 Un investissement à hauteur de **90 % minimum de l'actif net du fonds en investissement durable** au sens de la réglementation SFDR (fonds article 9), c'est-à-dire dans des obligations durables qui contribuent à des objectifs environnementaux (75 % minimum de l'actif net) et sociaux (5 % minimum de l'actif net)².

Notre équipe de Gestion s'appuie sur des politiques ESG exigeantes (politiques sectorielles, et exclusion, politiques de gestion des controverses), une recherche crédit approfondie, une équipe d'analystes dédiée aux obligations durables, ainsi que sur une méthodologie propriétaire (Note Obligation Durable, Indicateur Transition Juste) pour sélectionner les instruments les plus contributifs à la Transition Juste en ciblant **3 objectifs** :

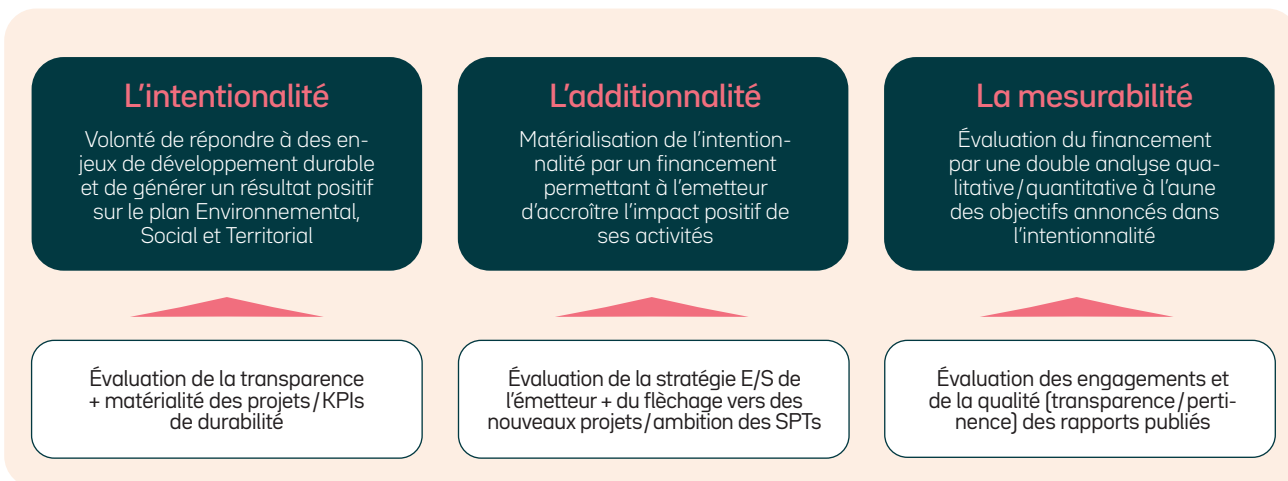


2. suite à la mise à jour du prospectus du fonds au 30/10/2023.

2 Un alignement sur les 3 principes qui caractérisent la finance à impact

Selon l'Institut de la Finance Durable (IFD) : «*La finance à impact est une stratégie d'investissement ou de financement qui vise à accélérer la transformation juste et durable de l'économie réelle, en apportant une preuve de ses effets bénéfiques.*»³

Notre processus de sélection, et notamment la Note Obligation Durable, nous permet d'évaluer les niveaux d'intentionnalité, d'additionnalité et de mesurabilité, afin de nous assurer de l'impact de notre stratégie d'investissement.



3 Le maintien d'une intensité carbone du fonds inférieure à celle de son univers d'investissement initial

L'intensité carbone est un indicateur ESG clé. Comme la gouvernance, il est l'un des critères sous-jacents au processus de labélisation ISR du fonds.

4 Des actions de dialogue et d'Engagement sur la base de 2 axes

- Amélioration de la transparence des données [l'une des 8 thématiques d'engagement définies dans la démarche d'engagement d'Ostrum AM, telles que présentées dans le chapitre « *Ostrum AM, un acteur engagé dans le développement durable et la finance responsable* » (en page 12).
- Stratégie et pratiques des émetteurs en termes de Transition Juste.

L'INTENTIONNALITÉ est prise en compte dans le cadre de l'analyse de la transparence, ainsi que de la matérialité des projets et des indicateurs de performance durable (E/S).

L'ADDITIONNALITÉ est appréhendée en lien avec l'analyse de l'ambition de la stratégie E/S de l'émetteur, le fléchage des fonds vers de nouveaux projets et l'ambition des cibles de performance durable (E/S).

LA MESURABILITÉ est prise en compte dans l'analyse des engagements et de la qualité des rapports produits par les émetteurs, mais également dans le cadre de la publication annuelle du reporting d'allocation et d'impact du fonds OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND qui présente une vision globale des impacts environnementaux, sociaux et territoriaux des investissements réalisés.

Le détail de la prise en compte de ces trois principes est fourni dans le chapitre « *Allocation et Impact* ».

3. <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2021/03/24/zoom-sur-la-finance-a-impact>

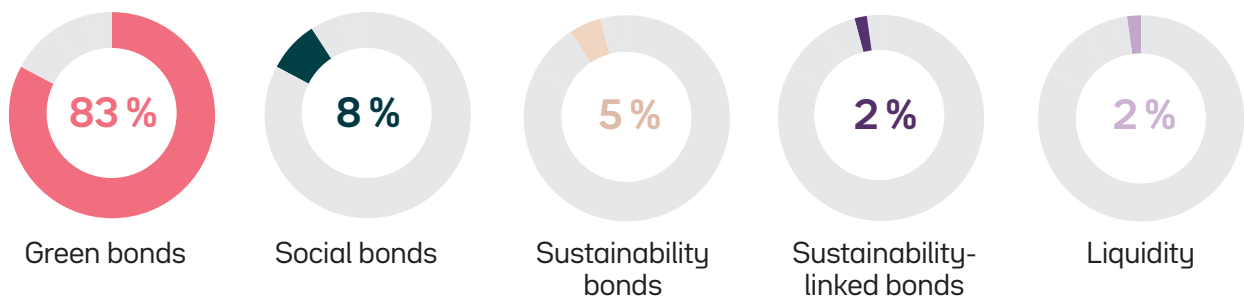


● LES CHIFFRES CLÉS
DU FONDS

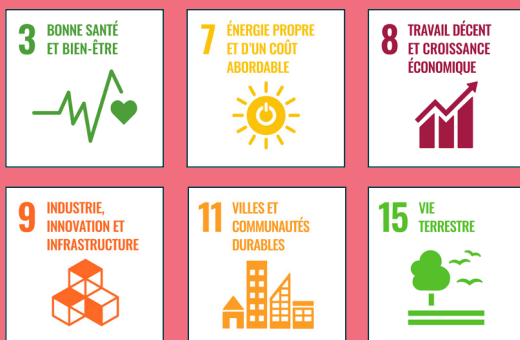
CHIFFRES CLÉS DU FONDS



Répartition de l'exposition par catégories d'obligations durables



Principaux ODD pris en compte par le fonds au 31/12/2022



4,25

Note Obligation Durable moyenne du fonds
[Échelle de 1 à 10, 1 étant la meilleure note]

Niveaux d'indicateurs moyens Transition Juste du fonds (pour les émetteurs privés et pour les émetteurs publics)

3,84

Note moyenne
Indicateur Transition
Juste - Émetteurs
Privés

(Échelle de 1 à 10,
1 étant le niveau
le plus élevé)

86 %

Note moyenne Indica-
teur Transition Juste -
Émetteurs Souverains
et assimilés

(Échelle de 0 % à 100 %,
100 % étant le niveau le
plus élevé)

Les labels (ISR, Greenfin) et la classification Article 9 SFDR⁴



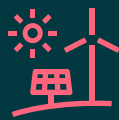
SFDR Article 9

% d'investissement durable **97,96 %⁵**
par rapport à un objectif de 90 %

IMPACT⁶



Un alignement
du fonds sur
un **scénario 2°C**



144 GWh
d'électricité produite à
partir de sources d'éner-
gies renouvelables



2 424 m²
de bâtiments
verts financés



Impact social :
324 bénéficiaires
par million d'euros investis
en projets sociaux

INTENSITÉS CARBONES (POUR LES ÉMETTEURS PRIVÉS ET POUR LES ÉMETTEURS SOUVERAINS ET ASSIMILÉS)




Une intensité carbone
moyenne du fonds pour
les émetteurs privés
inférieure de 35 % à celle
de son univers d'investis-
sement initial

Une intensité carbone
moyenne du fonds pour
les émetteurs souverains
et assimilés **inférieure de
39 %** à celle de son univers
d'investissement initial



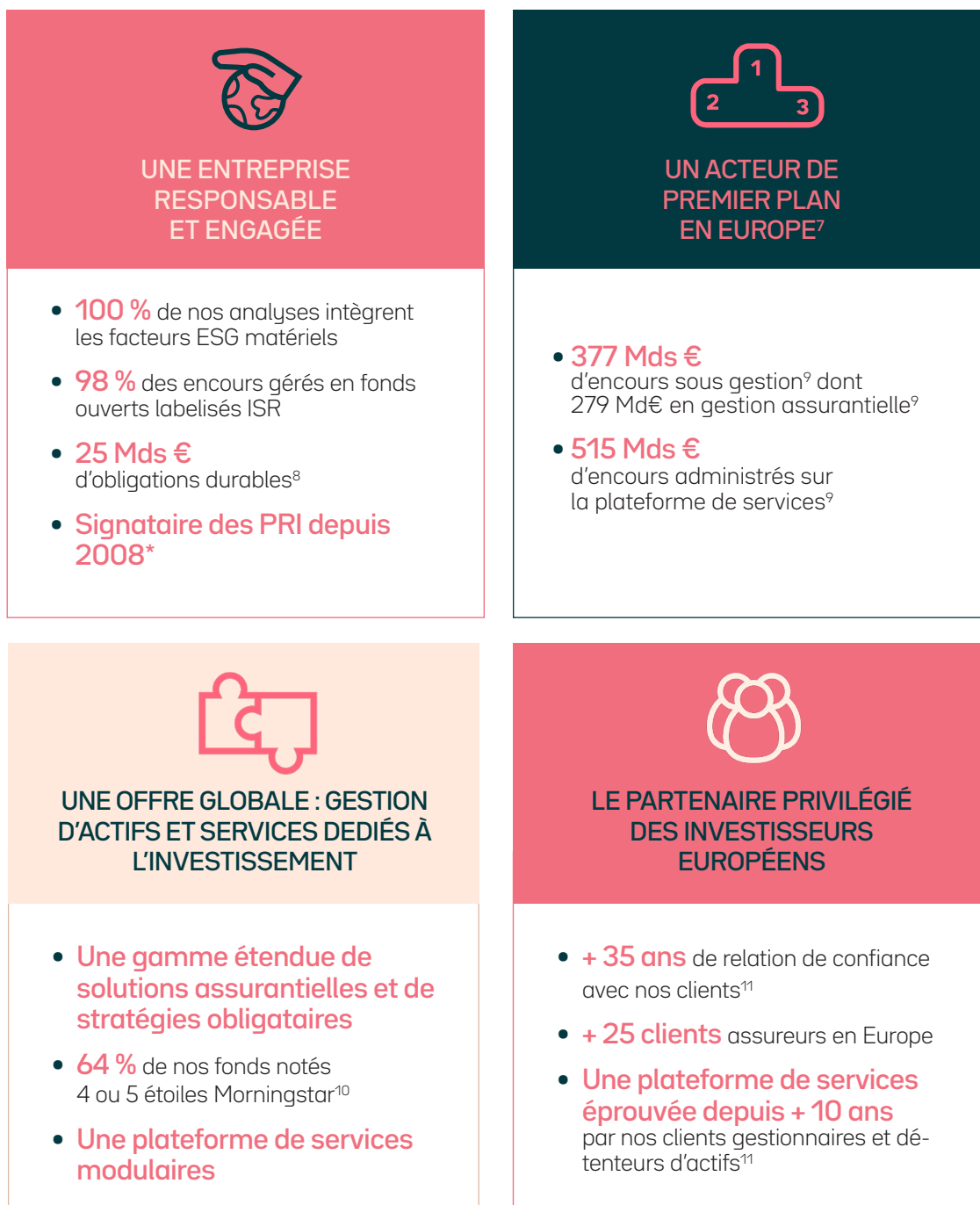
8 667 tCO₂eq évitées, ce qui
représente l'équivalent des
émissions de Gaz à Effet de
Serre (GES) produites par
3 750 voitures particulières
en France pendant un an

4. Les références à un classement, un label, un prix et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers/du fonds ou du gestionnaire. Pour plus d'information, se référer au chapitre Labels et classification SFDR en page 32. -5. Pour plus d'information sur l'investissement durable, se référer au chapitre Labels et classification SFDR en page 32. -6. Pour plus d'information, se référer aux méthodologies décrites en page 56.



OSTRUM AM
UN ACTEUR
ENGAGÉ DANS LE
● DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET
LA FINANCE
RESPONSABLE

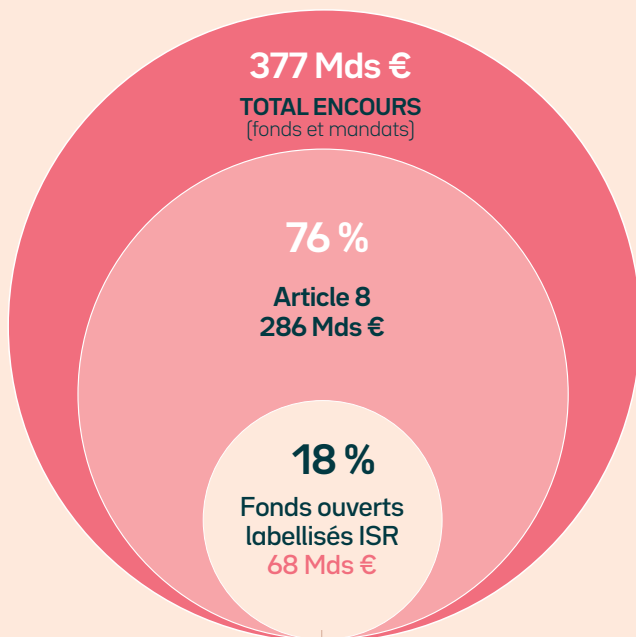
L'engagement d'Ostrum AM envers la Transition Juste s'inscrit dans une démarche plus générale sur les problématiques de développement durable et de financement responsable.



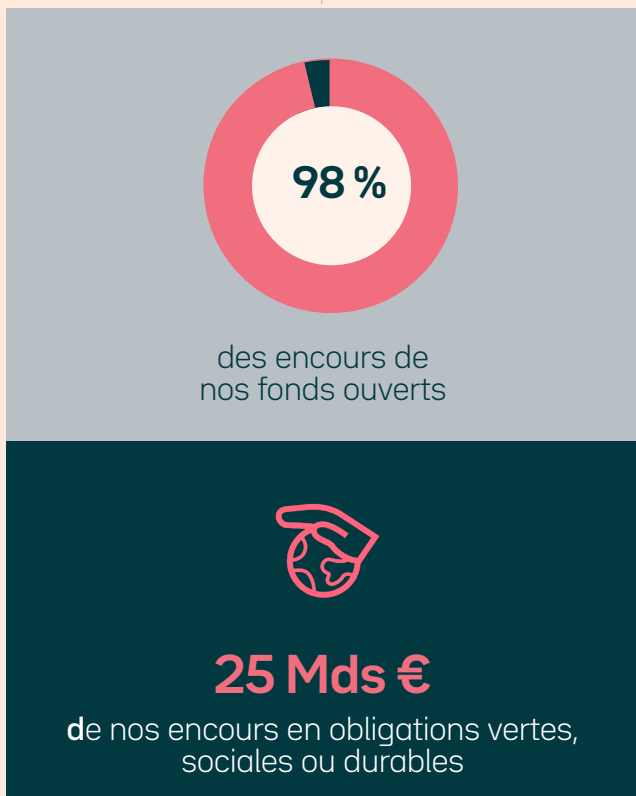
7. IPE Top 500 Asset Managers 2023 a classé Ostrum AM, au 9^e rang des plus importants gestionnaires d'actifs au 31/12/2022. Les références à un classement ne préjugent pas des résultats futurs de la société de gestion. - 8 : Source : Ostrum AM, 31/12/2022. - 9. Source : Ostrum AM, données consolidées au 31/12/2022. - 9 bis : Source : Ostrum AM au 31/12/2022. Les encours administrés incluent les encours d'Ostrum AM. Les prestations de services pour un client donné peuvent porter sur certains services uniquement. - 10 : Source : Morningstar, 31/12/2022. En % d'encours de fonds ouverts, hors fonds monétaires et fonds non inclus dans le périmètre de notation Morningstar. Les références à un classement, prix, label ou notation ne préjugent pas des résultats futurs du gestionnaire. - 11. À travers les opérations capitalistiques qui ont conduit à la création d'Ostrum AM le 01/10/2018.

* Ostrum AM est une des premières sociétés de gestion françaises signataire des PRI en 2008. En savoir plus : www.unipri.org.

PRINCIPAUX CHIFFRES ESG ET CLASSIFICATION DES FONDS



soit



Source : Ostrum AM, 31/12/2022



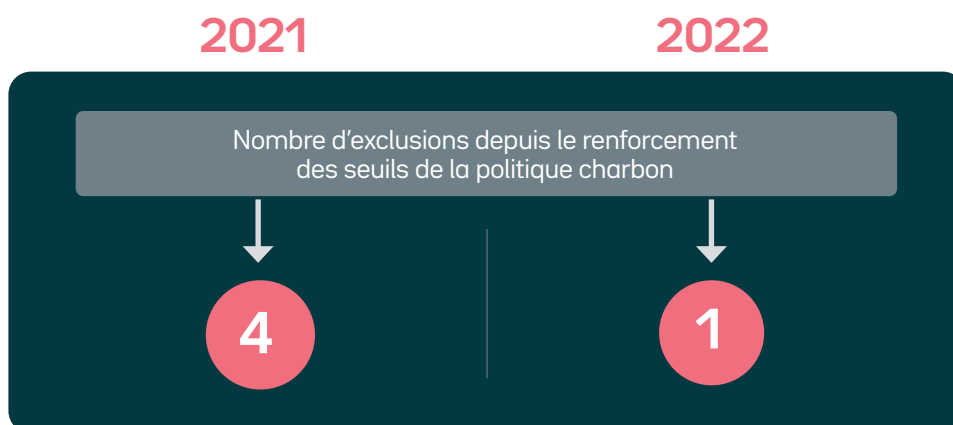
UNE APPROCHE ESG GLOBALE

L'approche ESG d'Ostrum AM est globale et s'exprime à 3 niveaux : des politiques sectorielles et les exclusions, l'intégration ESG et l'Engagement

● LES POLITIQUES SECTORIELLES ET LES EXCLUSIONS

Ostrum AM a renforcé ses politiques sectorielles et d'exclusion qui permettent un engagement fort des équipes de gérants et d'analystes.

En 2021, le durcissement de notre politique de sortie du charbon nous a permis de maintenir le dialogue avec les émetteurs. Nous avons échangé avec des entreprises dont le plan de sortie du charbon ne permettait pas d'être en ligne avec les Accords de Paris et avons exclu 4 entreprises ne respectant pas les objectifs demandés. En 2022, l'application de la politique charbon a fait l'objet d'une exclusion.



Source : Rapport d'investissement responsable article 29 LEC, TCFD et risques de durabilité 2023. <https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#rapport-article-29-lec-risques-de-durabilite%C3%A9-et-tcfd>

En 2022, Ostrum AM a mis en œuvre une politique Pétrole et Gaz. Elle entend faire de la sortie complète, d'ici 2030 des activités d'exploration et de production pétrolière ou gazière non conventionnelles et/ou controversées, un axe d'engagement prioritaire avec les entreprises dans lesquelles elle est investie.

Outre le charbon et le pétrole et gaz non conventionnels, les principales exclusions normatives, réglementaires et sectorielles concernent le tabac, les worst offenders, ainsi que les armes controversées.

LES POLITIQUE SECTORIELLES ET LES EXCLUSIONS

WORST OFFENDERS

Ostrum AM exclut toutes les entreprises, cotées ou non, présentant des atteintes sévères et avérées aux principes défendus par les standards internationaux (Pacte mondial des Nations Unies, Principes directeurs de l'OCDE), notamment en matière de droits humains, droits du travail, préservation de l'environnement et éthique des affaires.

ARMES CONTROVERSÉES

Notre politique sur les armes controversées exclut les acteurs impliqués dans :

- la production ;
- l'emploi ou le stockage ;
- la commercialisation ou le transfert des bombes à sous-munitions (BASM) et des mines antipersonnel (MAP), et ce, qu'ils portent sur des nouveaux achats ou des stocks existants ;
- les armes chimiques, les armes biologiques, les armes nucléaires et les armes à uranium appauvri, en ce qui concerne les nouveaux achats.

CHARBON

Ostrum AM exclut les entreprises qui développent de nouvelles capacités charbon, ainsi que celles qui n'ont pas défini de plan de sortie du charbon conforme à l'Accord de Paris. Ostrum AM exclut également les entreprises qui dépassent les seuils suivants :

- 20 % de chiffre d'affaires issu de la production d'énergie générée par le charbon ou provenant de la production de charbon ;
- 10 M de tonnes de production annuelle de charbon thermique ;
- 5 GW de capacité installée ;
- 20 % de la production d'énergie générée par le charbon.

TABAC

Ostrum AM s'engage à ne plus soutenir le secteur du tabac, dont les impacts sociaux, sociétaux et environnementaux sont particulièrement négatifs et contraires aux Objectifs de développement durable (ODD).

PÉTROLE & GAZ

Depuis 2022, Ostrum AM opère sa sortie complète, d'ici 2030, des activités d'exploitation et de production pétrolières et gazières non conventionnelles³ et/ou controversées⁴.

Nous avons cessé d'investir dans les sociétés qui réalisent 10 % ou plus de leur production en volume dans ces catégories⁵.

Cette politique porte non seulement sur l'entreprise visée, mais s'étend aussi à toutes les entreprises impliquées dans la chaîne de valeur: exploration, développement et, de facto, une partie significative de la chaîne aval.

Elle se complète par une politique de vote et d'engagement, tant sur le non conventionnel et/ou controversé que sur le conventionnel.

Cette politique sera évolutive dans le temps. Un durcissement progressif des seuils est ainsi prévu pour accompagner les entreprises dans leur transition, tout en maintenant un degré d'exigence élevé.

Les politiques sectorielles et d'exclusion d'Ostrum AM sont disponibles sur le site internet : <https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#nos-politiques-sectorielles>.

● L'INTÉGRATION ESG

- Les analystes vont identifier les facteurs extra-financiers pouvant avoir un impact sur l'entreprise ou son environnement opérationnel. Que ces facteurs se présentent sous forme de de risques ou d'opportunités, ils sont systématiquement intégrés dans la démarche d'analyse des sociétés corporates, ainsi que dans celle des institutions financières.
- Un procédé équivalent, lié à un score de matérialité ESG relatif à la qualité de crédit, est déployé pour les émetteurs souverains.



● L'ENGAGEMENT

Le dialogue établi avec les entreprises nourrit notre Engagement sur nos différentes classes d'actifs (actions et obligations). Le dialogue avec les souverains est en cours de développement.




Dialoguer avec les émetteurs sur des sujets sociaux, environnementaux et de gouvernance permet notamment de :

- Mieux gérer les risques ESG matériels à l'entreprise et/ou au projet ;
- Renforcer la transparence et la qualité des informations ESG publiées ;
- Améliorer les pratiques ESG des entreprises et promouvoir des objectifs extra-financiers, allant de pair avec les objectifs financiers.

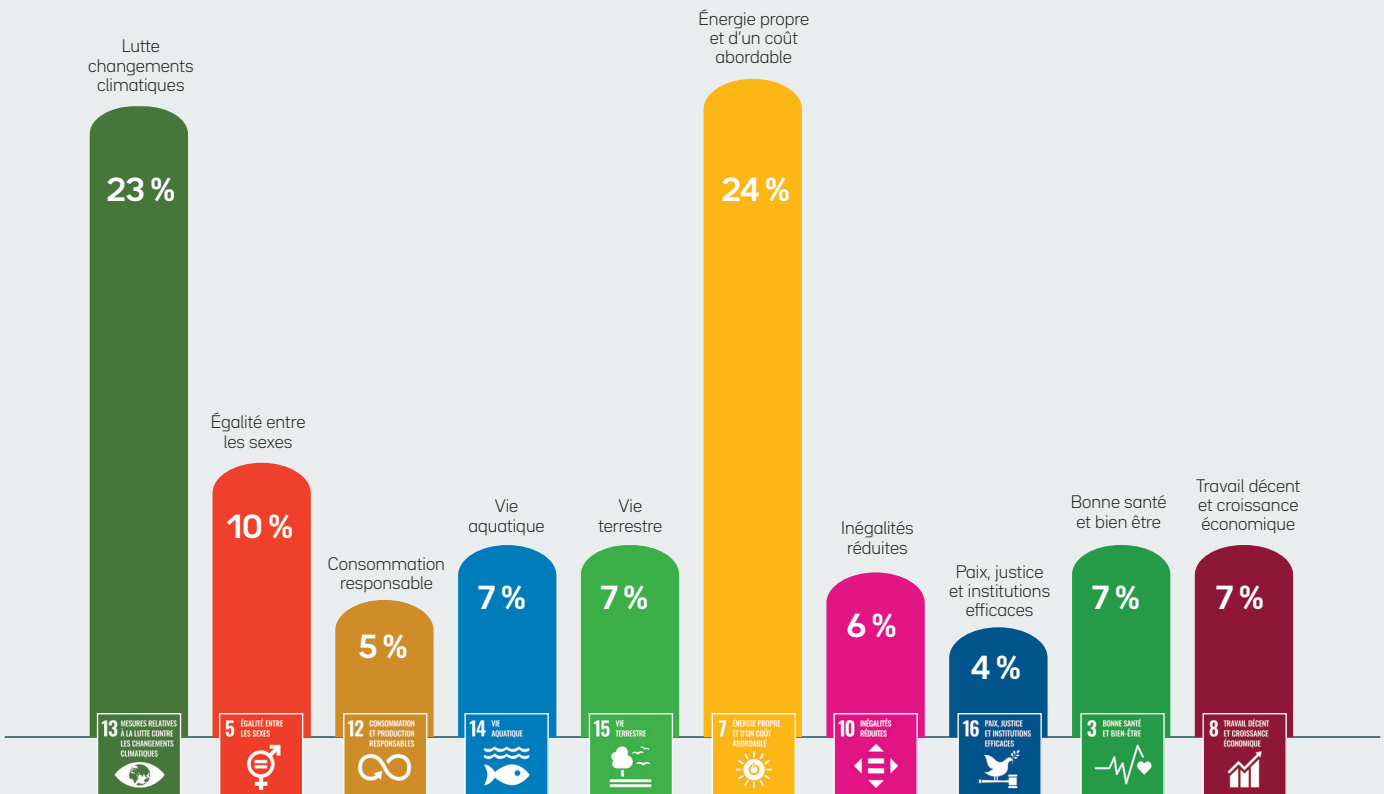
Ostrum AM n'a cessé, depuis quelques années, d'améliorer et de structurer sa démarche d'Engagement auprès des émetteurs, afin d'accompagner les transitions sociales, sociétales et environnementales.

Cette démarche revêt plusieurs formes :

1 Définition d'un référentiel propre à Ostrum AM pour engager avec les émetteurs, autour de 8 thématiques prioritaires ciblant plus particulièrement 10 Objectifs de Développement Durable (ODD)

<p>1. Participer à la réduction du changement climatique et s'y adapter</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En réduisant les émissions de CO₂ afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 • En gérant les risques physiques et de transition 	 
<p>2. Limiter l'impact sur l'écosystème environnemental</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En optimisant la gestion des ressources • En agissant pour préserver la biodiversité 	  
<p>3. Valoriser le capital humain</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En maintenant de bonnes relations avec les salariés • En veillant à la santé et la sécurité du personnel et des prestataires 	  
<p>4. Renforcer les relations avec les parties prenantes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En garantissant le respect des droits humains dans les chaînes d'approvisionnement • En maintenant de bonnes relations avec les communautés locales 	 
<p>5. Garantir la sécurité des consommateurs et protéger leurs données</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En assurant la sécurité et la santé des consommateurs • En veillant à la sécurité de leurs données 	
<p>6. Assurer l'éthique des affaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En déployant une politique anti-corruption • En garantissant une politique fiscale transparente 	
<p>7. Équilibrer les pouvoirs et les rémunérations</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En mettant en place une gouvernance équilibrée • En rendant la politique de rémunération transparente 	 
<p>8. Améliorer la transparence des données</p>	<ul style="list-style-type: none"> • En facilitant l'accès aux données financières et extra-financières 	

RÉPARTITION PAR ODD DES ACTIONS D'ENGAGEMENT RÉALISÉES PAR OSTRUM AM EN 2022



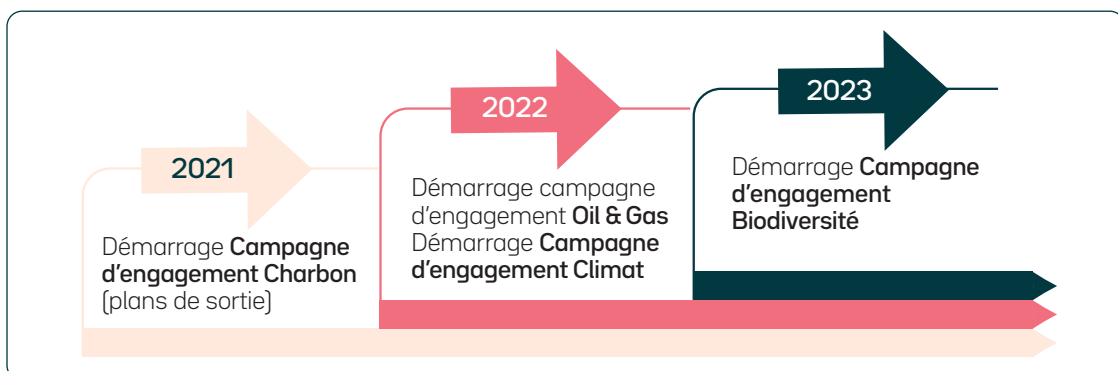
2 Lancement de campagnes d'Engagements spécifiques qui ciblent des thématiques phares

Notre rôle clé dans le financement de l'économie (acteur significatif en taille, gérant le bilan de grands institutionnels) nous a naturellement conduits à axer notre stratégie d'Engagement vers l'accompagnement de la Transition Énergétique.

Nous avons ainsi lancé des campagnes annuelles visant les acteurs des énergies fossiles et – plus largement – les sociétés les plus contributrices de notre empreinte carbone à travers les campagnes de sortie du Charbon, Pétrole et Gaz et de la campagne Climat.

En 2023, nous sommes en train d'étoffer la démarche de transition énergétique et écologique/climatique en ajoutant un volet « Biodiversité » : en effet, la protection de la biodiversité doit être pleinement intégrée à nos objectifs climatiques et sociétaux.

ACCÉLÉRATION DES CAMPAGNES D'ENGAGEMENT 2021-2023



3 Transparisation des actions d'Engagement par la mise en œuvre d'une Banque d'Engagement

Nous avons développé un formulaire accessible à toutes les équipes en charge de mener les engagements (Stratégie ESG, Recherche Crédit, Gestion Action) pour documenter les engagements réalisés et les consigner dans une banque de données.

Grâce à cet outil Ostrum AM assure le suivi et la traçabilité des engagements qui sont réalisés, qu'ils soient individuels ou collectifs.

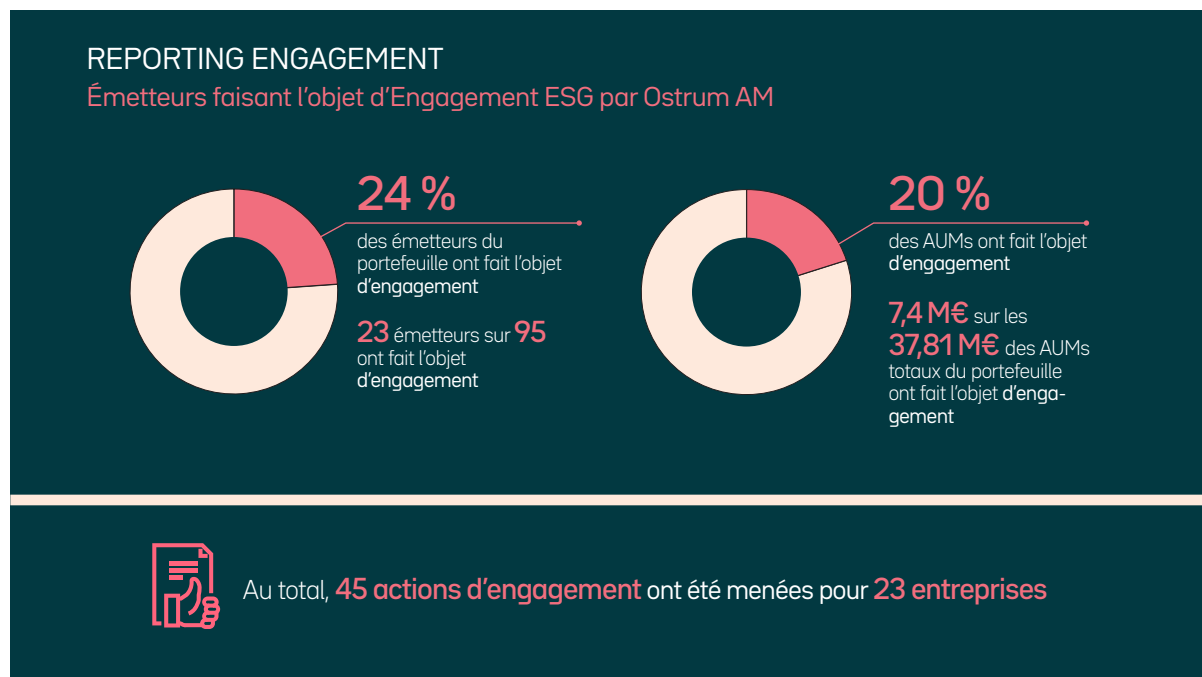
Au global, en 2022, 242 actions d'engagements ont été réalisées.



Source : Rapport d'engagement d'Ostrum AM 31/12/2022. * Une rencontre peut aboutir à plusieurs engagements. ** Sur les sujets financiers et extra-financiers. *** Green Social et Sustainability bonds

FOCUS SUR LES ENTREPRISES DU FONDS OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND

23 entreprises sur les 95 investies dans le fonds OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND ont fait l'objet d'une action d'Engagement par les équipes d'Ostrum AM en 2022, soit 24 % des émetteurs présents dans le fonds.



Source : Banque de données Engagement d'Ostrum AM

FOCUS SUR LES ENGAGEMENTS COLLABORATIFS EN LIEN AVEC LES OBLIGATIONS DURABLES ET LA TRANSITION JUSTE

La volonté de cohérence globale affichée par Ostrum AM la pousse à aller au-delà de l'Engagement individuel porté par les équipes de Gestion. C'est pourquoi, chaque année, elle s'engage dans des actions collaboratives qui font écho à ses convictions.

En 2022, Ostrum AM a contribué à six nouvelles initiatives visant à renforcer sa capacité d'influence d'investisseur responsable :

	<p>NON-DISCLOSURE CAMPAIGN 2022</p> <p>Campagne de non-divulgaration 2022</p> <p>E</p>	<ul style="list-style-type: none"> Ostrum soutient la campagne depuis : 23/02/2022 Zone géographique visée : Monde entier Organisation chefs de file : CDP Secteurs : Climat, eau, forestier Signataires : 280 investisseurs 	  
	<p>GLOBAL INVESTOR STATEMENT TO GOVERNMENTS ON THE CLIMATE CRISIS 2022</p> <p>Déclaration de l'investisseur mondial 2022 aux gouvernements sur la crise climatique</p> <p>E</p>	<ul style="list-style-type: none"> Ostrum soutient la campagne depuis : 05/04/2022 Zone géographique visée : Monde entier Organisation chefs de file : The Investor Agenda Secteurs : Climat Signataires : + 530 investisseurs 	
	<p>THE CDP SCIENCE-BASED TARGETS (SBTs) CAMPAIGN</p> <p>Campagne du CDP sur les objectifs fondés sur la science (SBTs)</p> <p>E</p>	<ul style="list-style-type: none"> Ostrum soutient la campagne depuis : 19/05/2022 Zone géographique visée : Monde entier Organisation chefs de file : CDP Secteurs : Climat, eau, forestier 	  
	<p>INVESTOR STATEMENT ON JOB STANDARDS AND COMMUNITY IMPACTS</p> <p>Déclaration d'investisseurs sur les normes d'emploi et les impacts communautaires</p> <p>S</p>	<ul style="list-style-type: none"> Ostrum soutient la campagne depuis : 28/01/2022 Zone géographique visée : Monde entier Organisation chefs de file : ICCR Secteurs : Finance 	 
	<p>INVESTOR COALITION FOR RESPONSIBLE CARE</p> <p>Coalition des investisseurs pour des soins responsables</p> <p>S</p>	<ul style="list-style-type: none"> Ostrum soutient la campagne depuis : 22/09/2022 Zone géographique visée : Monde entier Organisation chefs de file : UNI Global Unions Secteurs : Santé/Maison de retraite Signataires : 137 investisseurs 	
	<p>TRIBUNE D'INVESTISSEURS « SAY ON CLIMATE » 2022</p> <p>E</p>	<ul style="list-style-type: none"> Ostrum soutient la campagne depuis : 24/03/2022 Zone géographique visée : Monde entier Organisation chefs de file : FIR [Forum pour l'Investissement Responsable] Secteurs : Finance Signataires : +30 organisations 	

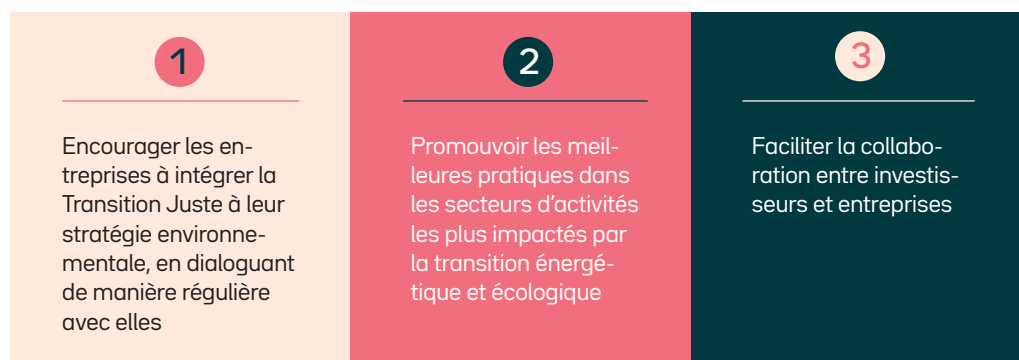
Plus spécifiquement, sur le thème de la Transition Juste, nous avons rejoint la coalition « Investors for a Just Transition¹² » en juin 2021, en tant que leader du groupe de travail « Construction, Building and Materials ». Ce groupe travaille sur 3 enjeux : la planification de la transition, la gestion durable de la main d'œuvre, ainsi que l'inclusion et le développement durable des territoires.



Il s'agit de la première coalition mondiale d'Engagement autour de la Transition Juste. Cette initiative, proposée par l'Institut de la Finance Durable¹³ (anciennement Finance For Tomorrow), réunit des gestionnaires et des détenteurs d'actifs de l'écosystème financier représentant plus de 4 300 Mds €.

12. <https://www.investorsjusttransition.com> - 13. <https://institutdelafinancedurable.com>

Afin d'évoluer vers une Transition Juste, cette coalition a un **triple objectif** :



Sur la classe d'actifs des obligations durables, Ostrum AM est également membre des Principes de l'ICMA. Nous participons à différents groupes de travail dont celui sur la Transition Juste.



Les « Principes » **[Green Bond Principles (GBP), Social Bond Principles (SBP), Sustainability Bond Guidelines (SBG) et Sustainability-Linked Bond Principles (SLBP)]** sont une initiative de l'International Capital Market Association (ICMA) dont l'objectif est d'établir des recommandations de transparence et de communication, et de promouvoir l'intégrité dans le développement du marché des obligations durables. <https://www.icmagroup.org/>

L'ensemble des engagements collaboratifs d'Ostrum AM peuvent être consultés à l'adresse suivante : <https://www.ostrum.com/fr/nos-politiques-dEngagement#un-dialogue-constant-avec-les-entreprises-et-avec-les-%C3%A9metteurs-de-dettes>



LES OBLIGATIONS
DURABLES,
● DÉFINITION ET
MARCHÉ

UNE CLASSE D'ACTIFS VARIÉE CIBLANT DES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

Les obligations durables (Sustainable bonds) sont des instruments qui apportent des réponses positives en termes de transparence et de fléchage des financements vers des projets à valeur ajoutée environnementale ou sociale.

L'univers d'investissements des obligations durables est varié avec des produits qui ont des objectifs d'impact divers, des standards internationaux qui leurs sont propres :

Types d'obligations durables	 GREEN BOND	 SOCIAL BOND	 SUSTAINABLE BOND	 SUSTAINABILITY LINKED BOND
Impact	<p>PROJETS VERTS</p> <p>Financer des projets ciblant la transition énergétique et écologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • énergies renouvelables, efficacité énergétique, prévention et contrôle de la pollution, gestion environnementale durable des ressources naturelles vivantes et utilisation des sols... 	<p>PROJETS SOCIAUX</p> <p>Financer des projets visant à résoudre ou atténuer des problématiques sociales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • infrastructure basique abordable (eau potable, assainissement...), accès aux services de base (santé, logement, éducation, formation), création d'emplois, sécurité alimentaire, accès au numérique 	<p>PROJETS VERTS & SOCIAUX</p> <ul style="list-style-type: none"> • Financer une combinaison de projets environnementaux et de projets sociaux 	<p>OBJECTIFS DURABLES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Financer des besoins généraux de l'entreprise, tout promouvant ses ambitions RSE. • Obligations basées sur l'atteinte d'objectifs durables prédéfinis (KPIs)
Standards internationaux				
Exemples	Union Européenne, France, Espagne, Allemagne, Chili, BEI, KfW, EDF, Iberdrola, Orsted, Caixabank	Icade Santé, CADES, BFCM	IBRD, Région Ile-de-France, La Poste, Caixa Geral de Depósitos	Carrefour, Valeo, Faurecia

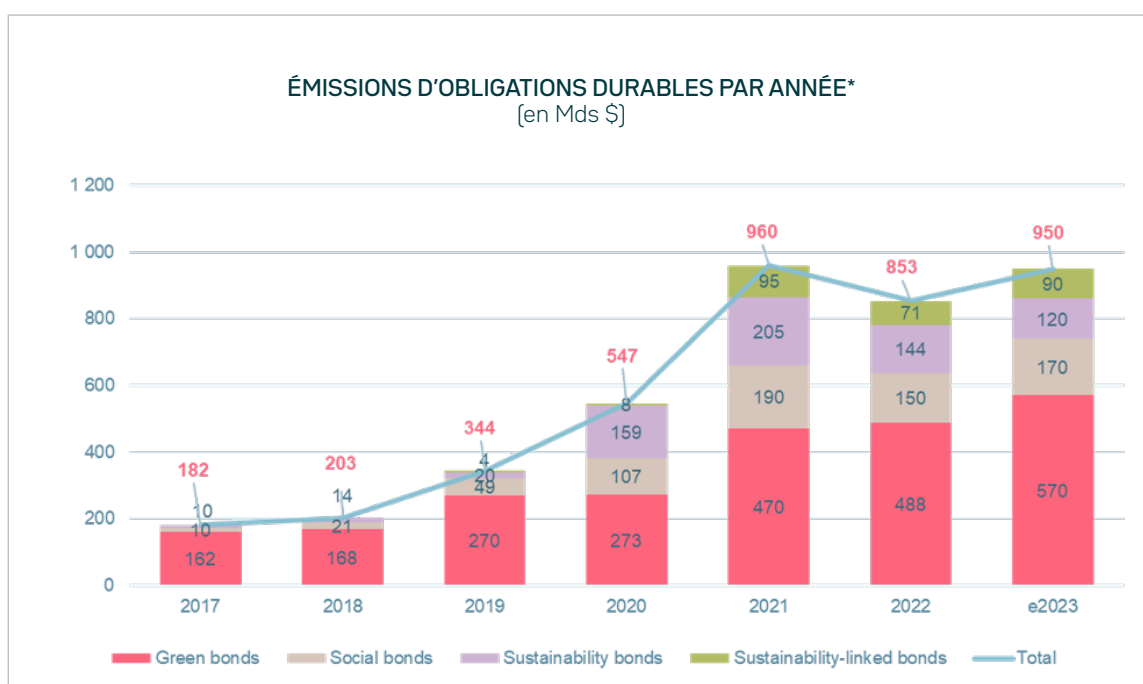
UN MARCHÉ RÉSILIENT ET EN FORTE CROISSANCE DANS UN CONTEXTE DE BESOINS EN FINANCEMENT COLOSSAUX¹⁴

Le marché des obligations durables a connu une très forte croissance depuis la première green bond émise en 2007 par la Banque Européenne d'Investissement (BEI). Fin 2022, sa taille était estimée à 3 700¹⁵ Mds \$ et devrait franchir le seuil des 5 000 Mds \$ d'ici fin 2024.

14. Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de (des) l'auteur(s) référencé(s). Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle. - 15. Source : Climate Bonds Initiative (CBI) - <https://www.climatebonds.net/resources/reports>

Après une nouvelle forte progression en 2021 (+70 % par rapport à 2020), le volume d'émissions d'obligations durables a connu son premier déclin en 2022 [-11 % par rapport à 2021], dans un contexte de crise en Ukraine et de conditions de marché défavorables qui ont également pesé sur les marchés obligataires conventionnels¹⁶. Seule les green bonds ont poursuivi leur croissance, avec une légère hausse de 4 % du volume d'émissions.

Toutefois les obligations durables ont démontré une résilience importante, avec un taux de pénétration en forte croissance : sur les marchés obligataires en euros, la part des émissions obligataires durables dans l'offre totale a ainsi continué de progresser (environ 35 % dans le segment du crédit non financier contre 25 % en 2021)¹⁷.




* Études sell-side, Climate bonds Initiative, Environmental Finance, Natixis, Ostrum AM

L'année 2023 devrait être marquée par un volume d'émissions d'obligations durables revenant à un niveau comparable à celui de 2021, voire légèrement supérieur. Nous anticipons ainsi des émissions de l'ordre de 900 à 1000 Mds €, soit une hausse se situant dans une fourchette de 10 % à 20 % par rapport aux niveaux d'émissions de 2022. Nous anticipons également un renforcement de la prédominance des green bonds au regard des besoins de financement colossaux nécessaires à la décarbonation de notre économie.

Plus globalement, la croissance du marché des obligations durables est également soutenue par un contexte politique et réglementaire fort, ainsi qu'une prise de conscience sociétale croissante des enjeux climatiques, environnementaux et sociaux. Elle est aussi soutenue par les politiques RSE des clients et émetteurs qui mènent des politiques climatiques volontaristes.

Si l'Europe fait office de précurseur en la matière, avec le déploiement de la Taxonomie Verte ou de la réglementation en faveur de la transparence et de la standardisation des données extra-financières devant être publiées par les institutions financières (Sustainable Finance Disclosure Regulation - SFDR) et par les entreprises (Corporate Sustainability Reporting Directive - CSRD), le développement et la mise en œuvre des politiques de développement durable devraient s'accélérer à l'échelle mondiale au cours des prochaines années.

16. Source : Études sell-side, Climate bonds Initiative, Environmental Finance, Natixis, Ostrum AM. - 17. Source : Études sell-side, Climate bonds Initiative, Environmental Finance, Natixis, Ostrum AM



UN FONDS CIBLANT
UNE THÉMATIQUE
DE CONVICTION, LA
TRANSITION JUSTE,
● AVEC DES OBJECTIFS
ENVIRONNEMENTAUX,
SOCIAUX ET
TERRITORIAUX

PRÉSENTATION DE LA THÉMATIQUE TRANSITION JUSTE

LA TRANSITION JUSTE, POUR UNE TRANSITION CLIMATIQUE SOCIALEMENT ÉQUITABLE ET INCLUSIVE

La « Transition Juste » trouve son origine dans la sphère syndicale nord-américaine dans les années quatre-vingt-dix. Toutefois, cette notion prend de plus en plus d'ampleur depuis 2015. C'est le point de départ d'une prise de conscience des impacts de la transition écologique et énergétique sur les travailleurs, les communautés, les consommateurs et les citoyens, avec notamment :

- L'Accord de Paris (COP21) qui reconnaît la nécessité impérieuse d'une transition à la fois rapide et équitable;
- Les Objectifs de Développement Durable définis par les Nations Unies qui couvrent à la fois des objectifs environnementaux et sociaux;
- L'Organisation Internationale du Travail qui publie ces « Principes Directeurs pour une Transition Juste ».

Selon cette dernière, « afin de relever les défis environnementaux urgents, tels que le changement climatique, la pollution et l'effondrement de la biodiversité, les nations et les entreprises doivent opérer une transition vers des économies et des sociétés plus vertes, résilientes et neutres sur le plan climatique. Une Transition Juste signifie rendre l'économie plus verte d'une manière qui soit aussi équitable et inclusive que possible pour toutes les personnes concernées, en créant des opportunités de travail décent et en ne laissant personne de côté. »¹⁸

Bien gérée, cette transition peut donc générer la création de nouveaux emplois et une croissance inclusive. C'est pourquoi on voit depuis 2015 l'émergence de réglementations et d'actions collectives d'Engagement afin d'aller vers une Transition Juste qui minimise les retombées sociales négatives de la transition écologique et optimise les effets positifs.

LA TRANSITION JUSTE, UNE THÉMATIQUE AFFIRMÉE DEPUIS 2015



Source Ostrum AM, 2022

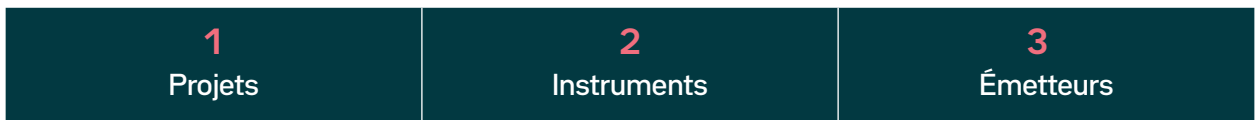
18. https://www.ilo.org/global/topics/green-jobs/WCMS_824705/lang-fr/index.htm - 19. En 2023, Finance For Tomorrow devient l'Institut de la finance durable <https://institutdelafinancedurable.com/>

● L'APPROCHE D'OSTRUM AM DE LA TRANSITION JUSTE

La définition de la Transition Juste faisant l'objet de différentes variantes, Ostrum AM a jugé important de se doter de sa propre définition, cohérente avec l'ensemble des approches.

Selon Ostrum AM, la Transition Juste est : « *une transition vers un monde bas-carbone, respectueuse de l'environnement et de la biodiversité, mais également inclusive d'un point de vue social et des territoires* ».

Dans notre stratégie d'investissement, cette définition de la Transition Juste est intégrée à trois niveaux :



AU NIVEAU DES PROJETS

Pour intégrer la Transition Juste au niveau des projets, nous avons décliné notre définition en 3 dimensions :



Le fonds cherche à investir dans des obligations durables (green bonds, social bonds, sustainability bonds) dont les fonds levés sont fléchés vers des projets ciblant une ou plusieurs de ces trois dimensions.



<p>RÉDUIRE L'EMPREINTE CARBONE</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Énergies renouvelables ● Solutions & services environnementaux ● Bâtiments verts ● Mobilité propre ● Économie circulaire 	<p>PROMOUVOIR L'IMPACT SOCIAL</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Santé et bien-être ● Développement inclusif 	<p>PRÉSERVER LES ÉCOSYSTÈMES ET LES ÉCONOMIES LOCALES</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Financement de l'économie réelle ● Agriculture et alimentation durable ● Biodiversité
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Dans une moindre mesure, le fonds cherche également à investir dans des obligations liées à la durabilité (sustainability-linked bonds) dont les objectifs de performance de durabilité-ESG prédéfinis ciblent une ou plusieurs de ces trois dimensions. À fin 2022, les sustainability-linked bonds représentent moins de 2 % de l'exposition du fonds OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND.

AU NIVEAU DES INSTRUMENTS

Le fonds OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND est investi à 97,96 % en sustainable bonds.

Afin d'investir dans les instruments de qualité, nous nous appuyons sur notre méthodologie de notation propriétaire des obligations durables dans notre processus de sélection.

Chaque obligation durable investie par le fonds fait l'objet d'une évaluation qui se matérialise par une note sur une échelle de 1 à 10 (1 étant la meilleure Note Obligation Durable). Seules des obligations notées de 1 à 7 sont éligibles à l'investissement dans le fonds.

NOTE OBLIGATION DURABLE ATTRIBUÉE À CHAQUE INSTRUMENT

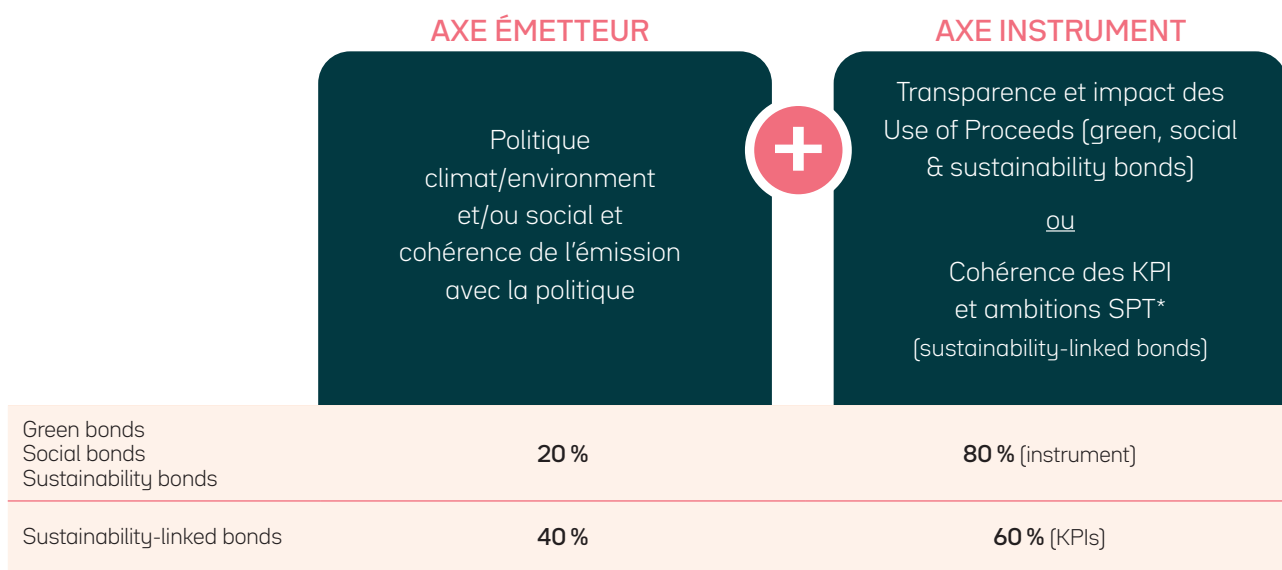
{1 : meilleure qualité à 10 : moins bonne qualité}

NOTE	CORRESPONDANCE DE LA NOTE
1	Prime
2	Excellent
3	Très bon
4	Bon
5	Satisfaisant plus
6	Satisfaisant
7	Satisfaisant moins
8	Faible
9	Très faible
10	Worst in class

Non considérées comme obligations durables

Dans un souci d'exigence quant au niveau de durabilité des instruments investis par le fonds, l'univers d'investissement sera restreint aux obligations durables notées de 1 à 6 en 2023.

Cette méthodologie de notation propriétaire repose sur des grilles d'évaluation spécifiques à chaque type d'obligations durables. Chaque grille est constituée d'indicateurs de performance clés auxquels sont affectés des pondérations spécifiques en fonction de l'importance que nous leur accordons. Ces indicateurs de performance clés sont répartis en deux axes : un axe « **Émetteur** » et un axe « **Instrument** ».



Pour **LES OBLIGATIONS AVEC UN ENGAGEMENT D'AFFECTATION DES FONDS LEVÉS** (Use Of Proceed bonds : green bonds, social bonds et sustainability bonds) la grille d'analyse comprend 10 indicateurs de performance clés.

- **L'axe « Émetteur »** vise à évaluer la politique climat, environnementale et/ou sociale de l'entreprise, ainsi que la cohérence de l'émission vis-à-vis de cette politique.
- **L'axe « Instrument »** vise à évaluer l'impact climat, environnemental et/ou l'impact social de l'instrument.

Dans le cadre de l'évaluation de cet axe, nous prenons en compte, notamment :

- les éléments de transparence sur le fléchage des fonds ;
- le niveau de matérialité des projets financés,
- l'adéquation entre la taille du pool des projets et le nominal de l'obligation ;
- l'additionnalité des projets (nous valorisons dans notre process de notation les fonds alloués à de nouveaux projets) ;
- la prise en compte et la gestion des potentielles externalités sociales et environnementales dans le processus de sélection des projets :
 - *Par exemple, dans le cadre d'un projet de centrale solaire, nous analysons les engagements de recyclage des panneaux photovoltaïques en fin de vie, ainsi que le respect des droits humains et des droits du travail dans la chaîne d'approvisionnement.*
- la qualité du reporting d'allocation et d'impact.

Pour **LES OBLIGATIONS LIÉES AU DÉVELOPPEMENT DURABLE** (sustainability-linked bonds), la grille d'analyse comprend 9 indicateurs de performance clés.

- **L'axe « Émetteur »**, comme pour les obligations avec un engagement d'affectation des fonds levés, vise à évaluer la politique climat/environnementale et/ou sociale de l'entreprise, ainsi que la cohérence de l'émission vis-à-vis de cette politique.
- **L'axe « Instrument »** vise à évaluer, notamment :
 - la bonne gouvernance de l'émission ;
 - la pertinence des indicateurs de durabilité et l'ambition des cibles retenues ;
 - la commensurabilité de la structuration de l'instrument ;
 - la transparence et la qualité du pilotage des indicateurs.

Au minimum une fois par an, nous procédons à une réévaluation, notamment sur la base des reportings d'allocation et d'impact annuels produits par les émetteurs.

La méthodologie définit trois statuts de Notes :

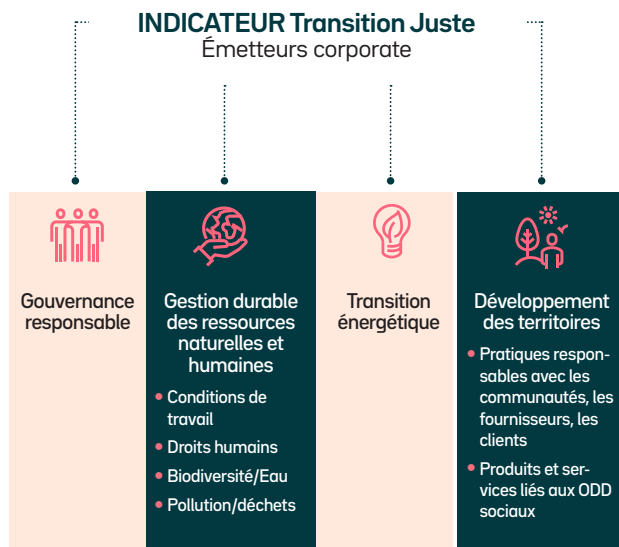
- **« Pre-scoring »** : en amont de la publication du premier reporting d'allocation et d'impact ;
- **« Scored »** : une fois le premier reporting d'allocation et d'impact publié ;
- **« Under review »** : en cas de controverse majeure susceptible de faire évoluer la note de l'instrument.

AU NIVEAU DES ÉMETTEURS

Nous avons développé un Indicateur Transition Juste dédié, visant à mettre en avant les émetteurs d'obligations durables présentant de bonnes pratiques en termes de gestion des ressources humaines, inclusion et de développement des économies locales.

Cet indicateur repose sur notre outil de notation extra-financière des émetteurs pour les entreprises et sur le pourcentage d'atteinte des Objectifs de Développement Durables pour les émetteurs souverains et assimilés.

Le calcul de cet Indicateur Transition Juste est effectué selon deux approches différentes, afin de couvrir l'ensemble des émetteurs de l'univers d'investissement.



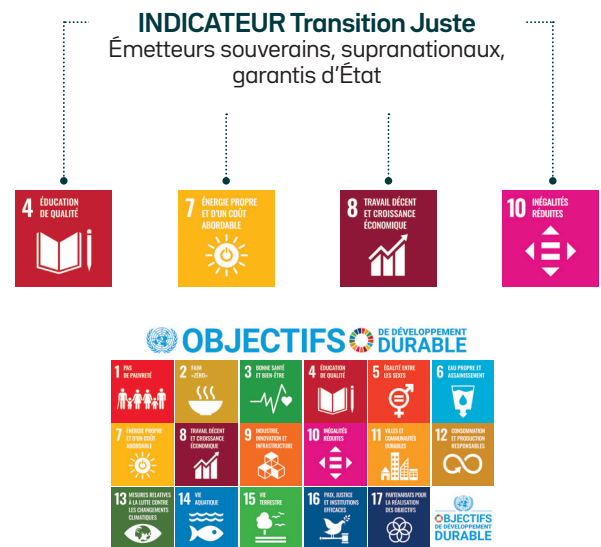
Pour les émetteurs privés [corporates], il repose sur la méthodologie GREaT²⁰ (modèle multisource qui analyse les sociétés vis-à-vis des enjeux de développement durable). GREaT repose sur 4 piliers :

- G : Gouvernance responsable
- R : gestion durable des Ressources
- E : Transition Énergétique
- T : Développement des Territoires

L'indicateur est calculé sur une échelle allant de 1 [qualité Transition Juste la plus élevée] à 10 [qualité Transition Juste la moins élevée].

Le calcul de l'indicateur Transition Juste repose sur la moyenne des notes des piliers « R » et « T ».

Le fonds utilise ensuite une approche Best-in-Class appliquée pour sélectionner les émetteurs, en éliminant les 20 % les moins vertueux.



Pour les émetteurs souverains et assimilés, il s'appuie sur les scores du Sustainable Development Goal (SDG) index (<https://www.sdgindex.org>), une initiative globale de l'ONU et de la Bertelsmannstiftung (une fondation de droit allemand).

L'indicateur Transition Juste est calculé sur une échelle allant de 1 % [qualité Transition Juste la moins élevée] à 100 % [qualité Transition Juste la plus élevée].

Le calcul de l'indicateur Transition Juste repose sur la moyenne des scores des 4 ODD suivants :

- ODD 4 : Accès à une éducation de qualité
- ODD 7 : Recours aux énergies renouvelables à un coût abordable
- ODD 8 : Promouvoir la croissance économique, ainsi qu'un travail décent pour tous
- ODD 10 : Réduction des inégalités entre les pays et au sein de chaque pays

Le fonds a vocation à investir dans des émetteurs ayant atteint en moyenne 70 % de leurs objectifs sur ces quatre ODD.

20. GREaT : notation extra-financière propriétaire de La Banque Postale Asset Management.

PRÉSENTATION DES GÉRANTS / ANALYSTES OBLIGATIONS DURABLES

ÉQUIPE DE GESTION



Timothée Pubellier, CFA
Gérant*

10 années d'expérience en gestion d'actifs



Michael Soued, CFA
Gérant senior

30 années d'expérience en gestion Taux Aggregate



Alexandre Caminade, CFA
Directeur Gestions Taux core & Alternatifs liquides

31 années d'expérience en gestion Taux, Crédit, total return et assurantielle

ANALYSTES DÉDIÉS AUX OBLIGATIONS DURABLES

Couverture : ~ 600 émissions
Ressources dédiées pour analyser les émissions et participer au marché primaire



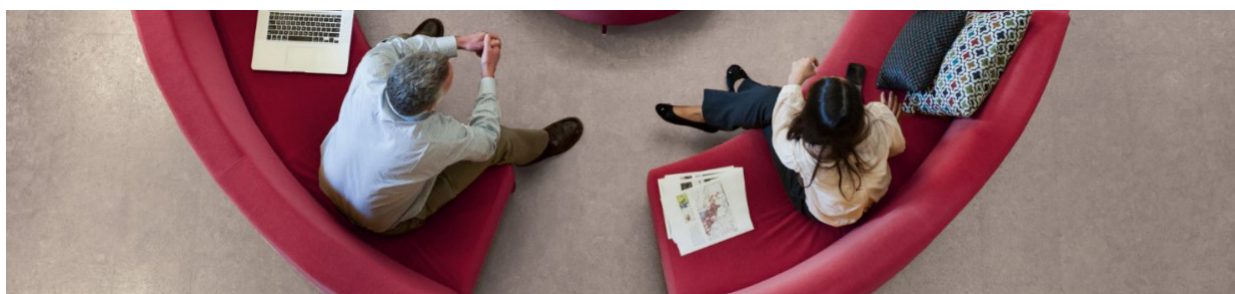
Nathalie Beauvir Rodes
Analyste Senior Obligation Durable

23 années d'expérience dans la finance dont 8 ans sur les obligations durables



Martin Lebelle
Analyste Obligation Durable

11 années d'expérience dans la finance dont 7 ans sur les obligations durables



* Gérant du fonds OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND depuis 2023.

LABELS²¹ ET CLASSIFICATION SFDR

Le fonds OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND a obtenu le label GREENFIN, ainsi que le label ISR, autant de gages qui attestent des pratiques exigeantes du fonds en matière de durabilité. Le fonds est par ailleurs qualifié « Article 9 » sous la réglementation SFDR, ce qui induit des obligations de transparence fortes.

● FOCUS SUR LE LABEL GREENFIN



Le label Greenfin a pour objectif de mobiliser une partie de l'épargne au bénéfice de la transition énergétique et écologique.

Créé par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, le label Greenfin garantit la qualité verte des fonds d'investissement et s'adresse aux acteurs financiers qui agissent au service du bien commun grâce à des pratiques transparentes et durables. Le label a la particularité d'exclure les fonds qui investissent dans des entreprises opérant dans le secteur nucléaire et les énergies fossiles.

Une nomenclature d'activités éligibles au financement labellisé

Le référentiel du label Greenfin liste 8 catégories d'activités entrant dans le champ de la transition énergétique et écologique et de la lutte contre le changement climatique (« éco-activités ») et éligibles au financement du fonds candidat :

- Énergie
- Bâtiment
- Gestion des déchets et contrôle de la pollution
- Industrie
- Transport propre
- Technologies de l'information et de la communication
- Agriculture et forêt
- Adaptation au changement climatique

Pour en savoir plus sur le label Greenfin, rendez-vous sur le site <https://www.ecologie.gouv.fr/label-greenfin>

LES FONDS LABELLISÉS GREENFIN

Chiffres clés :

100 fonds labellisés représentant
35 Mds €²²

LES EXCLUSIONS DU LABEL GREENFIN

Activités relevant de :

- L'ensemble de la chaîne de valeur des combustibles fossiles ;
- L'ensemble de la filière nucléaire.

21. Les références à un classement, un label, un prix et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers/du fonds ou du gestionnaire. - 22. <https://www.ecologie.gouv.fr/label-greenfin> Septembre 2023.

● FOCUS SUR LE LABEL ISR



Le label ISR a été créé en 2016 par le ministère de l'Économie et des Finances.

Son but : permettre aux épargnants, ainsi qu'aux investisseurs professionnels, de distinguer les fonds d'investissement mettant en œuvre une méthodologie robuste d'investissement socialement responsable (ISR), aboutissant à des résultats mesurables et concrets.

Les critères sont au nombre de quatre :

- **L'environnement** (empreinte carbone, émissions de gaz à effet de serre, consommation d'électricité, gestion de l'eau et des déchets, etc.) ;
- **Le social** (formation des salariés, égalité salariale hommes-femmes, place des femmes dans la gestion de l'entreprise, emploi des personnes en situation de handicap, etc.) ;
- **La gouvernance** (transparence sur la rémunération des dirigeants, place des femmes au conseil d'administration, lutte contre la corruption, etc.) ;
- **Le respect des droits humains** (lutte contre la pauvreté, par exemple).

Pour en savoir plus rendez-vous sur le site <https://www.lelabelisr.fr/>

195 Sociétés de gestion	1174 Fonds	773 Mds€ d'encours
-----------------------------------	----------------------	------------------------------

● FOCUS SUR LA RÉGLEMENTATION SFDR : UN FONDS CLASSIFIÉ ARTICLE 9

Le Règlement européen [UE] 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR ») est entré en application en mars 2021 et couvre tous les acteurs (banques, assurances, sociétés de gestion, conseillers financiers...) proposant des services financiers au sein de l'Union européenne. Ce règlement a pour objectif d'harmoniser et de renforcer les obligations de transparence sur la façon dont les produits financiers prennent en compte les caractéristiques environnementales ou sociales, investissent dans des investissements durables ou ont des objectifs durables.

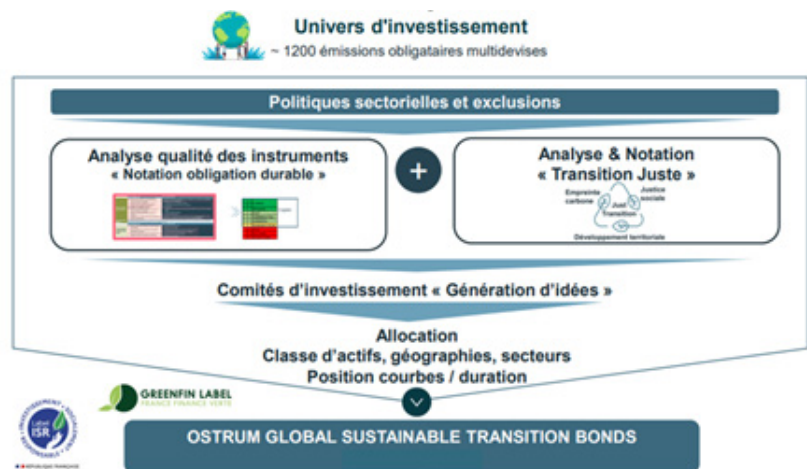
Le règlement définit trois catégories de produits : article 6, article 8 et article 9, cette dernière étant la plus exigeante. La classification d'**OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND** dans la catégorie article 9 le soumet donc à des obligations fortes de transparence quant à ses pratiques en matière d'investissement durable.

L'objectif d'investissement durable du fonds **OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND** est d'accompagner la Transition Juste, afin d'avoir un impact positif sur la transition climatique, tout en intégrant une dimension sociale. Cela se traduit, notamment, par un objectif d'investissement durable à hauteur de **90 % de l'actif net**, dont :

- **75 % minimum** dans des investissements durables ayant un objectif environnemental
- **5 % minimum** dans des investissements durables ayant un objectif social.²³

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?	
<input checked="" type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
<input checked="" type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : 75% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE 	<input type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une part minimale de ___ % d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input checked="" type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : 5%	<input type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables

Les contraintes définies dans la stratégie d'investissement pour sélectionner les instruments en vue d'atteindre l'objectif d'investissement durable sont plurielles : prise en compte des politiques ESG d'Ostrum AM (politiques sectorielles, politiques d'exclusion, politiques de gestion des controverses), prise en compte des contraintes respectives aux labels GREENFIN et ISR, Note Obligation Durable, Indicateur Transition Juste,...



Le fonds prend également en compte toutes les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (PAI) listées à l'annexe 1 relative à la déclaration des principales incidences négatives sur la durabilité du Règlement délégué (UE) 2022/1288 du 6 avril 2022. La méthodologie est disponible sur le site internet d'Ostrum AM (<https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#prise-en-compte-des-pai>).

Les PAI sont divisés en deux catégories : les PAI obligatoires et les PAI facultatifs. Nous avons décidé de reporter dans un premier temps sur les PAI obligatoires.

Chaque PAI est calculé grâce aux données fournies par le fournisseur de données MSCI ESG Research (<https://www.msci.com/our-solutions/esg-investing>) au niveau des émetteurs et des souverains et est agrégé au niveau des portefeuilles. Ostrum AM calcule l'ensemble des PAI au niveau de ses portefeuilles classés articles 8 et 9 et au niveau de l'entité.

23. suite à la mise à jour du prospectus du fonds au 30/10/2023.

Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité d'OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND

INDICATEUR D'INCIDENCES NÉGATIVES SUR LA DURABILITÉ	ÉLÉMENTS DE MESURE	INCIDENCES*
INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES SOCIÉTÉS		
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	700,38 tCO ₂ e
	Émissions de GES de niveau 2	222,11 tCO ₂ e
	Émissions de GES de niveau 3	1439,89 tCO ₂ e
	Émissions totales de GES	2362,38 tCO ₂ e
2. Empreinte carbone	Scope 1 + 2 + 3	60,89 tCO ₂ e/mEUR invested
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Scope 1 + 2 + 3	126,59 tCO ₂ e/mEUR revenues
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	9,16 %
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	37,52 %
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0,46 GWh / mEUR revenues
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0 %
8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,00 tCO ₂ e/mEUR invested
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,09 tCO ₂ e/mEUR invested
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0 %
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	48 %
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	0,45 %
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes-hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	22,30 %
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0 %
INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES ÉMETTEURS SOUVERAINS OU SUPRANATIONAUX		
15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	66,22 tCO ₂ e/mEUR GDP
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national.	0

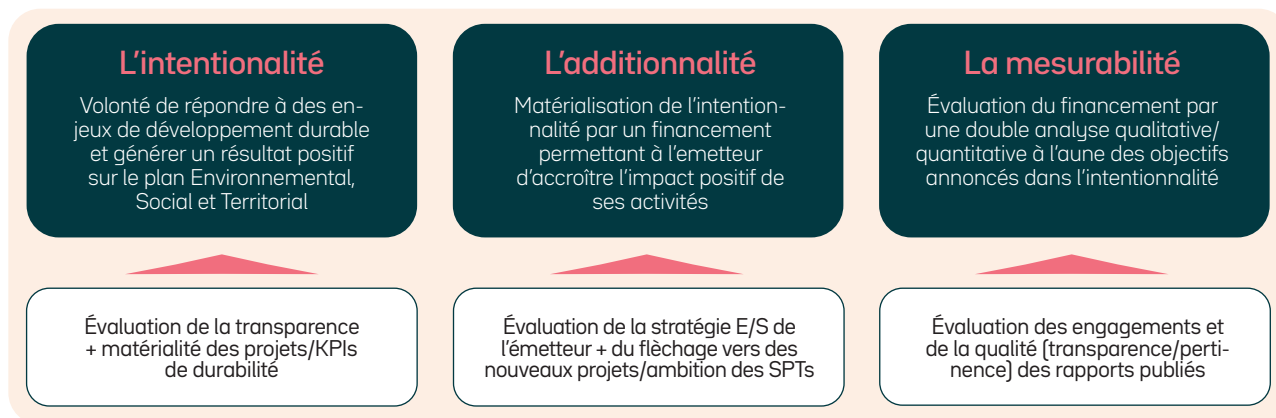
* Calculs réalisés selon la méthodologie requise par la réglementation SFDR, données au 31/12/2022

Pour plus d'information concernant la documentation réglementaire du fonds, consulter le site internet : https://www.im.natixis.com/intl/intl-fund-documents?country=france&mgmt_co=Natixis%20IM%20International



ALLOCATION ET IMPACT

Notre processus de sélection, et notamment la Note Obligation Durable, nous permet d'évaluer les niveaux **d'intentionnalité, d'additionnalité et de mesurabilité**, afin de nous assurer de l'impact de notre stratégie d'investissement.



- **L'INTENTIONNALITÉ** est prise en compte par l'analyse de la transparence, ainsi que de la matérialité des projets et des indicateurs de performance durable (E/S)
- **L'ADDITIONNALITÉ** est appréhendée par l'analyse de l'ambition de la stratégie E/S de l'émetteur, le fléchage des fonds vers de nouveaux projets et l'ambition des cibles de performance durable (E/S).
- **LA MESURABILITÉ** est prise en compte par l'analyse des engagements et de la qualité des rapports produits par les émetteurs.

De manière plus détaillée, le tableau ci-dessous illustre les différentes caractéristiques que nous analysons afin d'évaluer le niveau d'impact des obligations durables dans lesquelles nous investissons.

	INTENTIONNALITÉ	ADDITIONNALITÉ	MESURABILITÉ
Use of Proceed (UoP) bonds	<ul style="list-style-type: none"> • Définition des catégories de projets éligibles • Évaluation des projets financés selon notre grille de matérialité • Mapping systématique du fléchage des fonds levés avec les thématiques durables définies par Ostrum AM, les ODD et le label GREENFIN 	<ul style="list-style-type: none"> • Ambition de la stratégie environnementale/sociale de l'émetteur • Poids des catégories de projets éligibles dans les activités/CAPEX de l'émetteur • Pourcentage des fonds fléchés vers de nouveaux projets • Engagement d'accroître le pool de projets éligibles avec de nouveaux projets 	<ul style="list-style-type: none"> • Engagements et publications en matière de reporting d'allocation et d'impact : <ul style="list-style-type: none"> • Fréquence, • Transparence, • Choix des indicateurs, • Qualité des méthodologies de calcul, • Certification par un tiers externe.
Sustainability-linked bonds	<ul style="list-style-type: none"> • Définition des indicateurs • Évaluation de la matérialité des indicateurs par rapport au « business model » de l'émetteur basée sur l'expertise de nos analystes et diverses sources externes dont les « KPI registry » de l'ICMA²⁴ • Mapping systématique du fléchage des fonds levés avec les thématiques durables définies par Ostrum AM et les ODD 	<ul style="list-style-type: none"> • Ambition de la stratégie environnementale/sociale de l'émetteur • Évaluation du niveau des cibles par rapport à un scénario « business as usual » • Étude détaillée du plan d'actions de l'émetteur permettant d'atteindre les cibles (dont l'évaluation des CAPEX de développement) 	<ul style="list-style-type: none"> • Engagements et publications en matière de reporting de performance des indicateurs de durabilité (E/S) : <ul style="list-style-type: none"> • Clarté de la méthodologie de calcul des KPIs et des mécanismes de back-up, • Fréquence et transparence du reporting, • Vérification du niveau d'atteinte des SPTs par un tiers externe

24. <https://www.icmagroup.org/sustainable-finance/the-principles-guidelines-and-handbooks/sustainability-linked-bond-principles-slbp/>

Cette partie du rapport vient soutenir la crédibilité de notre approche du troisième principe de la finance à impact (la mesurabilité), en illustrant, de manière globale et transparente, les principales caractéristiques des financements réalisés, ainsi que les principaux impacts environnementaux, sociaux et territoriaux du fonds OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND pour l'année 2022.

Nous soulignons, toutefois, la complexité d'obtenir une vision à l'échelle du portefeuille sur les métriques d'impact sociaux et des territoriaux, au regard notamment de la diversité des indicateurs reportés par les émetteurs.

Les détails des méthodologies de calcul des différents indicateurs agrégés sont par ailleurs présentés dans la partie « Méthodologie ».



ALLOCATION

● RÉPARTITION PAR TYPE D'OBLIGATION DURABLE

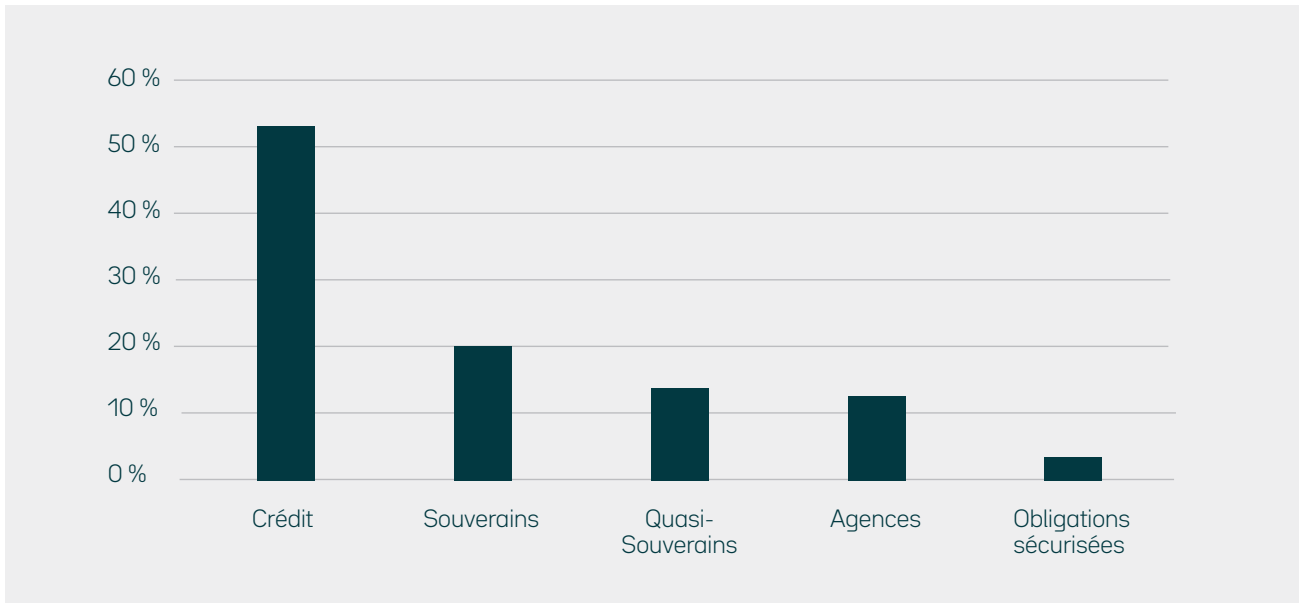
Au 31/12/2022, le fonds investit dans les obligations vertes, sociales, durables et liées à la durabilité, selon la répartition suivante :

Obligations vertes (green bonds)	32,1 M€
Obligations sociales (social bonds)	3,1 M€
Obligations durables (sustainability bonds)	1,8 M€
Obligations liées à la durabilité (sustainability-linked bonds)	0,8 M€
Total	37,8 M€

Source : Ostrum AM

● RÉPARTITION PAR TYPES D'ÉMETTEURS

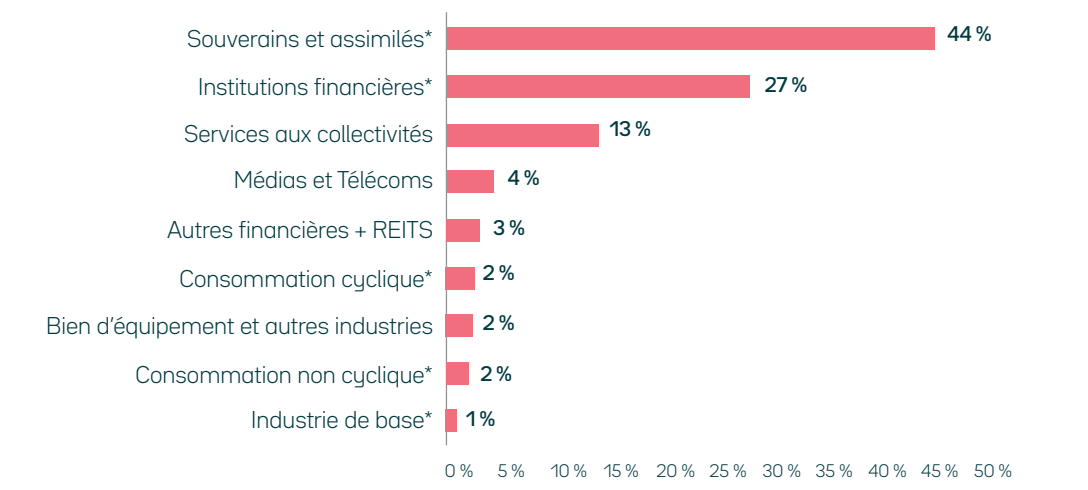
La répartition des investissements du fonds par type d'émetteur est la suivante :



Source : Ostrum AM

● RÉPARTITION DES ÉMETTEURS PAR SECTEUR

Exposition en Obligations Durables par Secteur

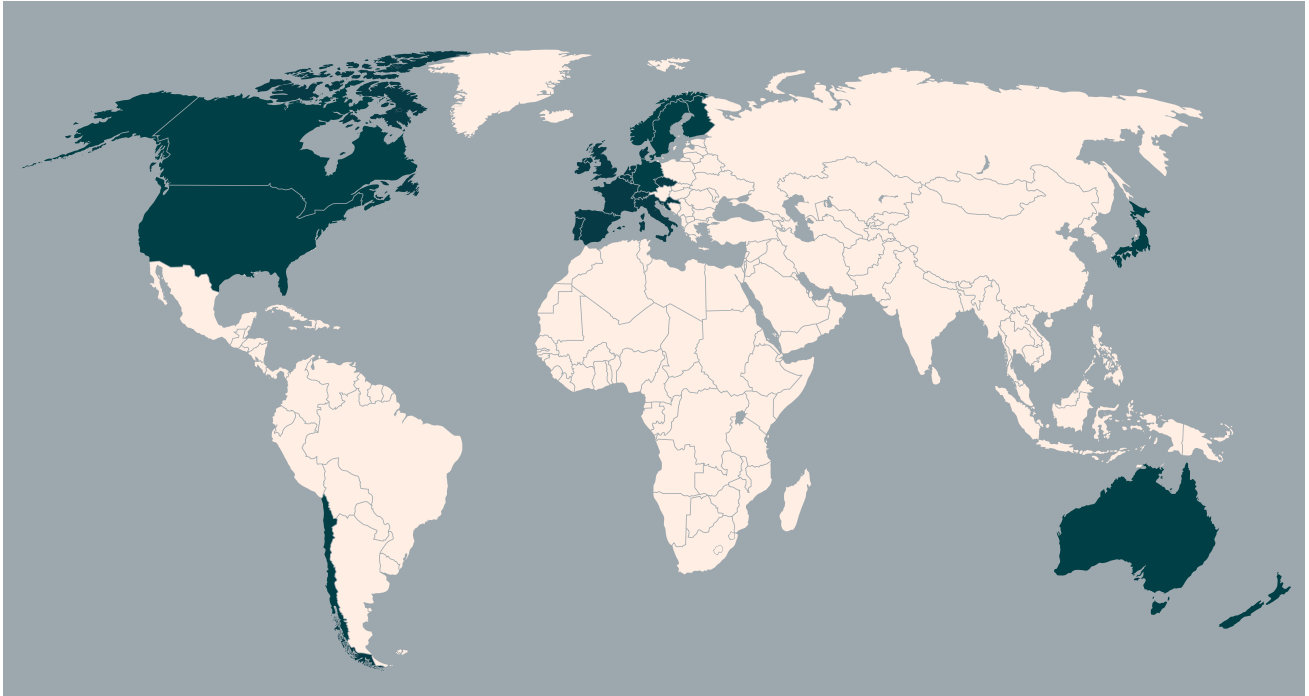


Source : Ostrum AM

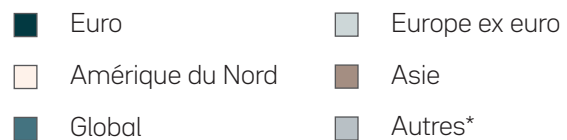
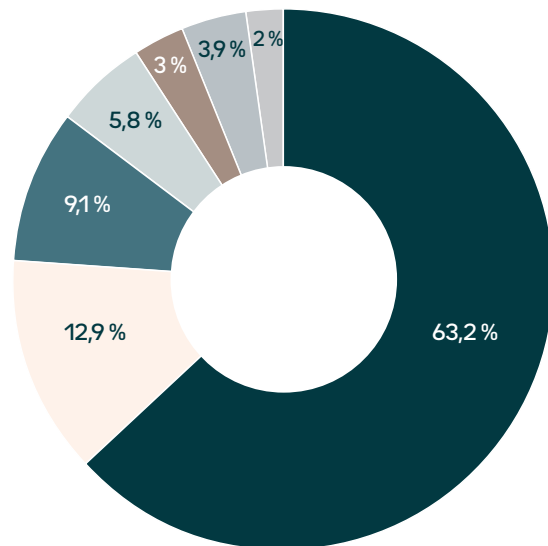
*Ces secteurs sont composés des sous-secteurs suivants :

- Souverains et assimilés : Souverains, Supranationales et Agences
- Institutions financières : Banques et Compagnies d'assurances
- Consommation cyclique : Secteur automobile
- Consommation non cyclique : Secteurs de la pharmacie, grande distribution et agroalimentaire
- Industrie de base : secteurs du papier et de la chimie

● RÉPARTITION DES ÉMETTEURS PAR RÉGIONS



Répartition par pays [%]	Fonds
Euro	63,2
France	22,6
Allemagne	14,4
Pays-Bas	9,2
Espagne	7,8
Italie	5,6
Portugal	2,4
Luxembourg	1,2
Amérique du Nord	12,9
États-Unis	10,5
Canada	2,4
Global	9,1
International	9,1
Europa ex Euro	5,8
Royaume-Uni	2,7
Suède	1,6
Norvège	1,5
Asie	3
Australie	1,7
Japon	1,3
Autres*	3,9
Trésorerie	2



* Pays sur lesquels l'exposition est inférieure à 1% : Belgique, Irlande, Finlande, Danemark, République Tchèque, Suisse, Nouvelle-Zélande et Chili.

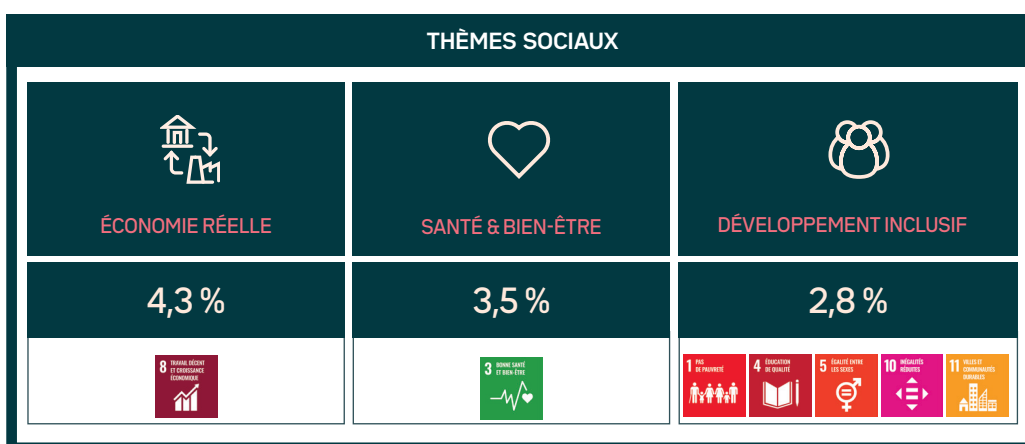
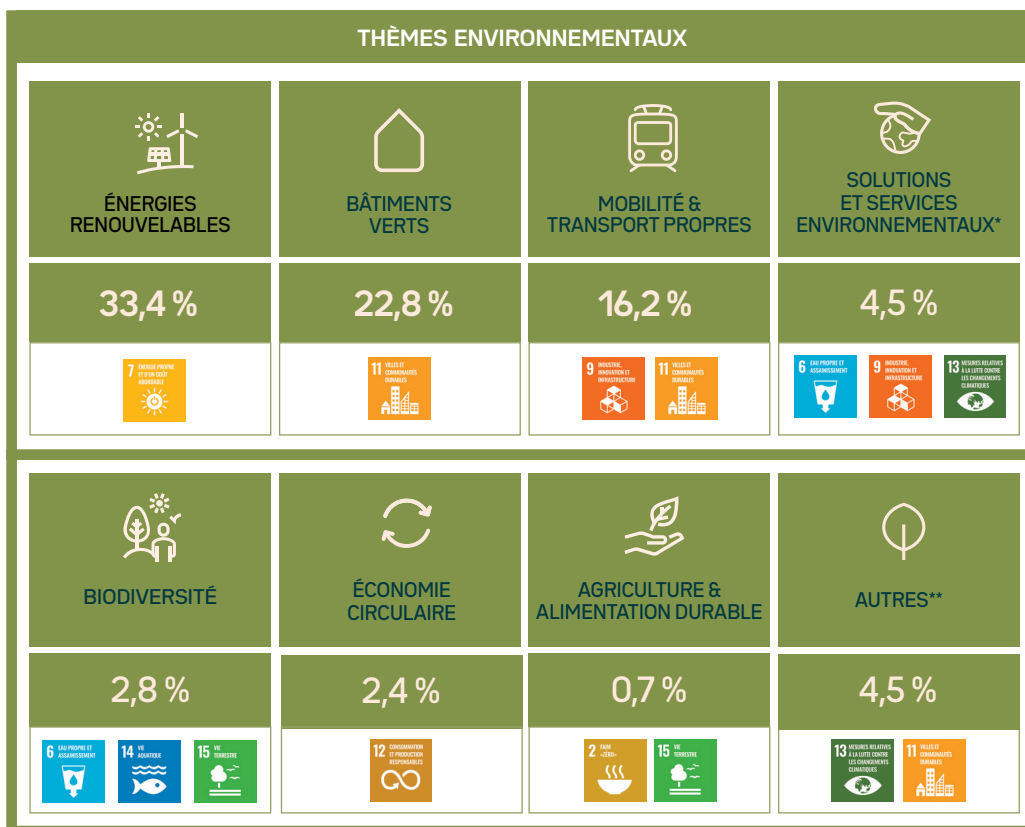
Le pays présenté est le pays de risque, qui peut être différent du pays de domicile, pour certains émetteurs.

Source : Ostrum AM



● RÉPARTITION PAR THÉMATIQUES DURABLES

Le fonds finance principalement des projets à forte valeur ajoutée environnementale, notamment des projets relatifs aux énergies renouvelables, aux bâtiments verts, à la mobilité et aux transports propres.

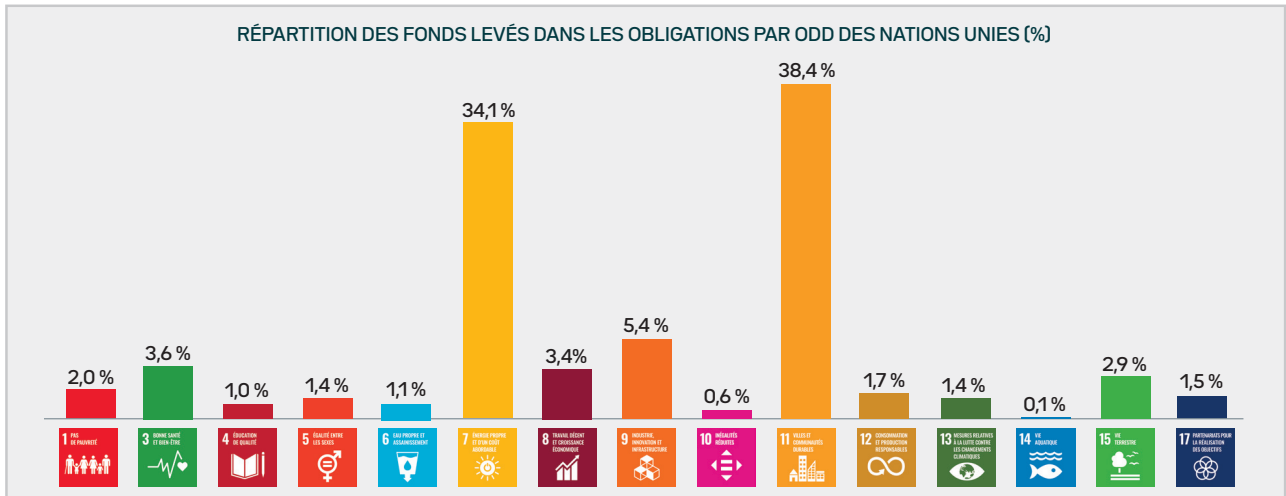


* La catégorie « Solutions et services environnementaux » correspond, notamment, aux projets de décarbonation de l'industrie, efficacité énergétique (réseaux intelligents, LED...), stockage de l'énergie, activités habilitantes...

** La catégorie « Autres » couvre certains types de dépenses liés aux émetteurs souverains, tels que : « R&D pour la transition énergétique et la qualité de l'air, financement de programmes liés à la durabilité, coopération bilatérale en lien avec les enjeux environnementaux... »

● RÉPARTITION PAR ODDs

15 des 17 ODD sont ainsi financés, selon la répartition suivante :



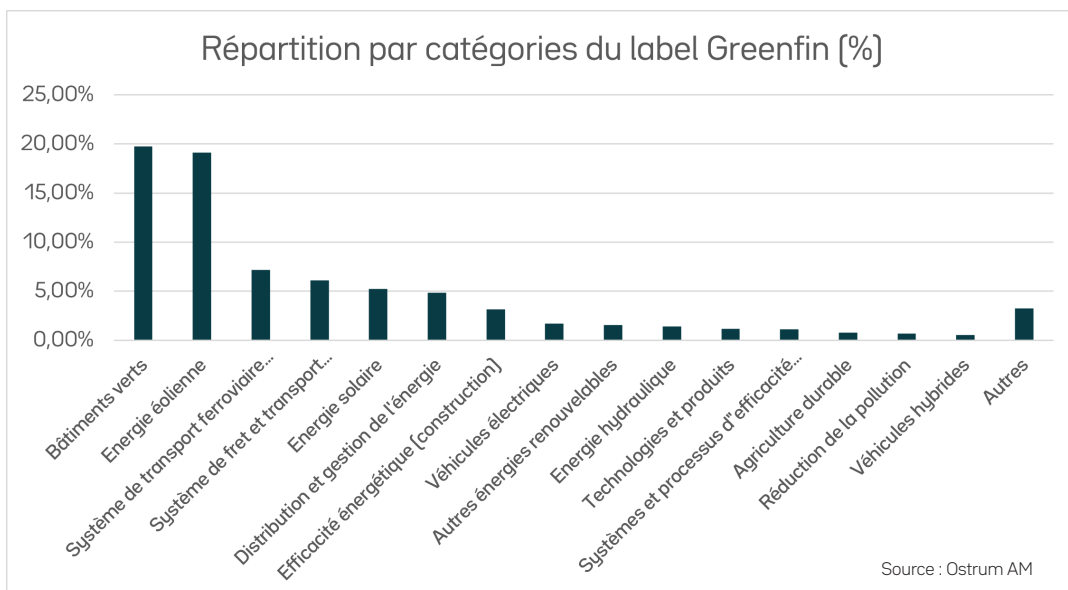
Ce mapping est réalisé par OSTRUM AM. Nous soulignons que l'ODD 13, malgré un intitulé très généraliste ("mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques"), vise des cibles très spécifiques : 1/ le renforcement de la résilience et des capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat, 2/ l'incorporation de mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales, 3/ l'amélioration de l'éducation et de la capacité d'action relatives aux enjeux climatiques, 4/ le financement du "fonds vert" pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation ainsi que la transparence de leur mise en œuvre, 5/ la promotion de mécanismes de renforcement des capacités des pays les moins avancés et des petits états insulaires pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis notamment sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés.

De ce fait, seuls les financements en lien avec ces cibles spécifiques sont mappés sur cet ODD. A contrario, des projets de développement d'énergies renouvelables, bien que pouvant être communément qualifiés de mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques, seront uniquement mappés sur l'ODD 7 "Énergie propre et d'un coût abordable". De même, des projets de mobilité propre ou de bâtiments verts seront mappés sur l'ODD 11 : "Villes et communautés durables".

● RÉPARTITION PAR CATÉGORIES DU LABEL

GREENFIN

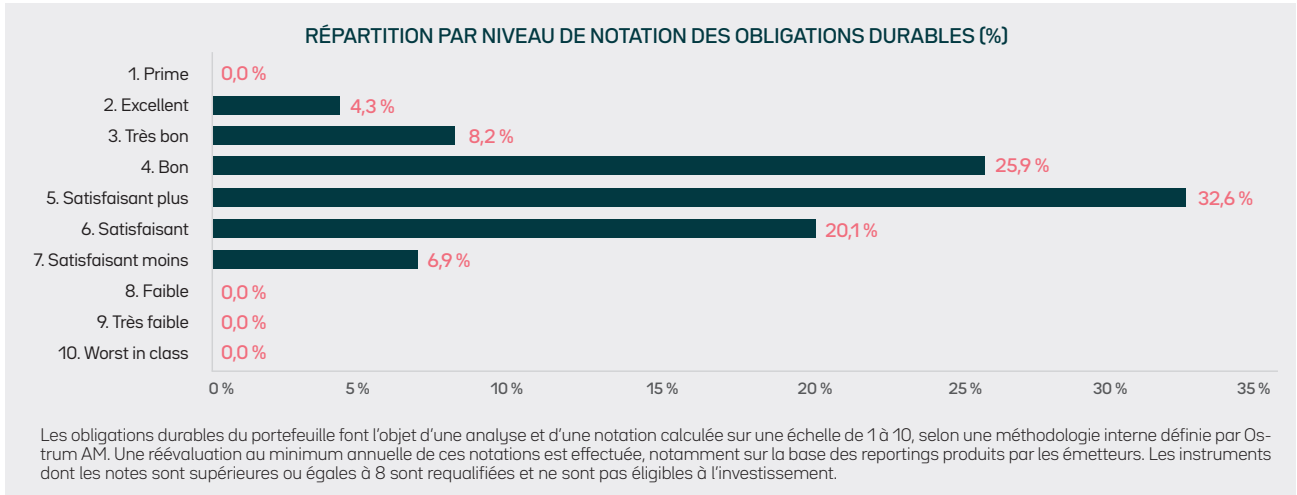
2 thématiques du label Greenfin sont financées de manière prépondérante par le fonds : les bâtiments verts et l'énergie éolienne.



Autres : Services (économie circulaire), Produits d'efficacité énergétique, Réduction de la pollution, Bioénergie, Gestion des déchets, Adaptation à l'eau, Infrastructures (adaptation), Infrastructures bas carbone, Valorisation énergétique des déchets, Cogénération, trigénération, etc., Activités forestières moins émettrices de carbone et liées à la séquestration du carbone, Services (énergie), Processus industriels éco-efficaces, Services (industrie), Énergie géothermique, Véhicules à carburant alternatif, Agriculture biologique, Agriculture à basse émission de GES, séquestrant le carbone et résiliente au climat, Transport à vélo, Stockage de l'énergie.

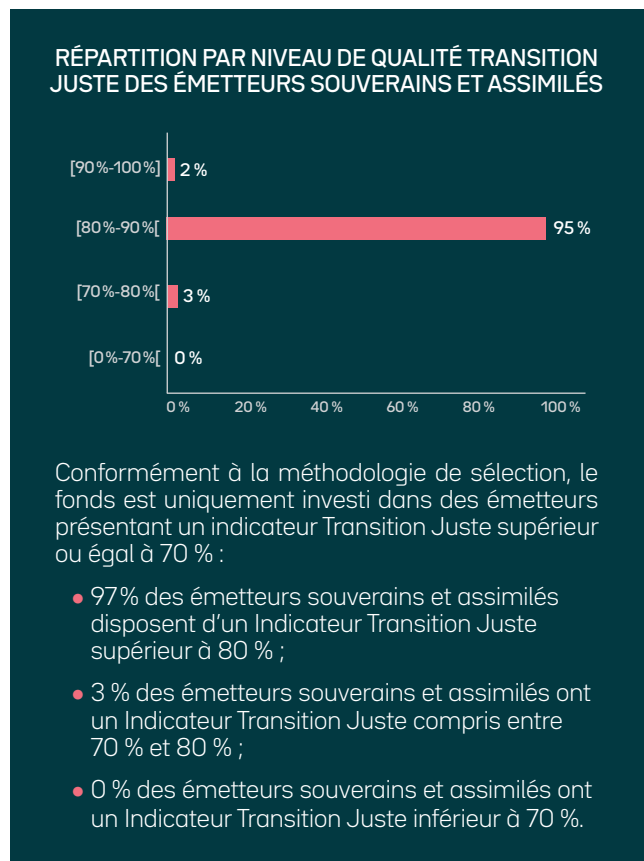
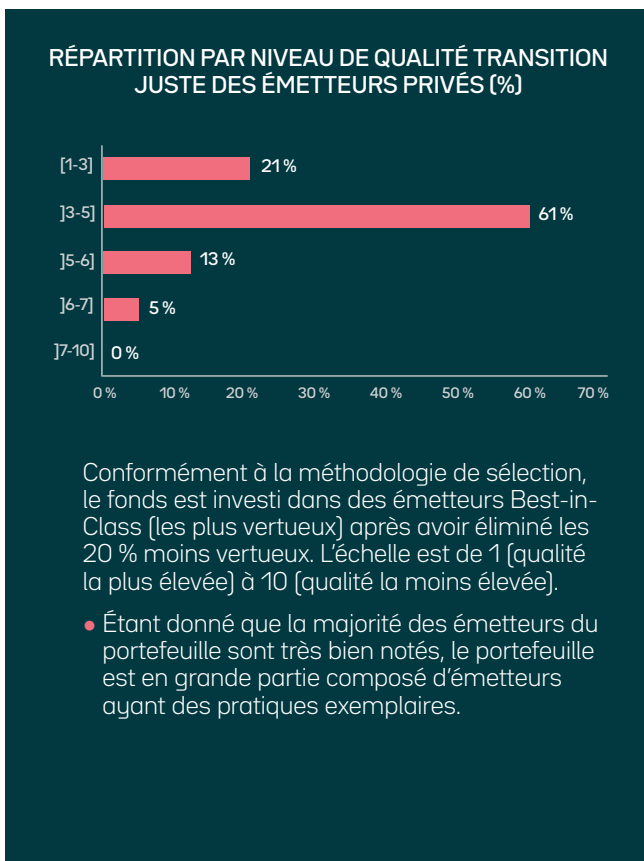
● RÉPARTITION PAR NOTE « OBLIGATION DURABLE »

Chaque instruments investit par le fonds fait l'objet d'une analyse qui se matérialise par une note "obligation durable" [Se référer à la partie sur « L'approche d'OSTRUM AM de la Transition Juste » pour la définition de cette note].



● RÉPARTITION PAR NIVEAU D'INDICATEUR TRANSITION JUSTE

Chaque émetteur investi dans le fonds bénéficie d'un indicateur « Transition Juste » qui vise à mettre en avant les émetteurs ayant de bonnes pratiques en matière sociale, ainsi qu'en matière de préservation des écosystèmes et des économies locales. [Se référer à la partie sur « L'approche d'OSTRUM AM de la Transition Juste » pour la définition de cet indicateur].



IMPACT DU FONDS

L'impact environnemental du fonds **OSTRUM CLIMATE AND SOCIAL IMPACT BOND** se calcule à deux niveaux :

- L'empreinte carbone du portefeuille, son intensité carbone, ainsi que son alignement climat se calculent au niveau de l'émetteur ;
- Les émissions de CO₂ évitées, les GWh d'énergie renouvelable produits, ainsi que les mètres carré de bâtiments renouvelables financés se calculent au niveau des projets vers lesquels sont fléchés les fonds des obligations durables.

● IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX AU NIVEAU DES ÉMETTEURS INVESTIS DANS LE FONDS

● EMPREINTE CARBONE DES ÉMETTEURS DU FONDS

Les émissions carbone du portefeuille, au niveau des émetteurs corporates, sont de **1 164 tCO₂**, soit une empreinte carbone de **65,5tCO₂/MEUR** investis.

ÉMISSIONS ET EMPREINTE CARBONE

ÉMISSIONS CARBONE (tCO ₂)	EMPREINTE CARBONE (tCO ₂ /M€)
1 164	65,5

Source : Ostrum AM

La méthodologie de calcul de l'empreinte carbone du fonds est détaillée dans la partie « Méthodologie ».

● INTENSITÉ CARBONE DES ÉMETTEURS DU FONDS

Le fonds vise le maintien d'une intensité carbone inférieure à l'intensité carbone de l'univers de comparaison Label ISR.

AU 31/12/2022, l'intensité carbone moyenne du fonds pour les émetteurs privés était de **126 tCO₂/MUSD** contre **191 tCO₂/MUSD** pour son univers d'investissement*, **soit donc une intensité carbone du fonds inférieur de 35 % à celle de l'Univers d'investissement***.

L'intensité carbone des émetteurs privés correspond au volume de CO₂ émis pour 1 M\$ de chiffre d'affaires réalisé. Pour calculer cette intensité, nous tenons compte non seulement des émissions directes liées aux activités de l'entreprise (Scope 1), mais aussi de celles liées à la fourniture de l'énergie nécessaire (Scope 2). La méthodologie de calcul est détaillée dans la partie « Méthodologie ».

* Voir page suivante.

L'intensité carbone moyenne du fonds pour les émetteurs souverains et assimilés était de **187 tCO₂/MUSD** de PIB, contre **307 tCO₂/MUSD de PIB** pour son univers d'investissement*, **soit donc une intensité carbone du fonds inférieur de 39 %** à celle de son univers d'investissement*.

L'intensité carbone des émetteurs souverains et assimilés correspond au volume de CO₂ émis pour 1 M\$ de PIB produit. Pour calculer cette intensité, nous prenons en compte les émissions de gaz à effet de serre d'un pays, dont « l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et des forêts au niveau Méthodologie ».

* L'Univers d'investissement initial est défini comme suit :

UNIVERS DE COMPARAISON LABEL ISR

	EMETTEURS SOUVERAINS VERTS ET ASSIMILÉS SOUVERAINS	EMETTEURS PRIVÉS	
Sous-indice	BBGB GLOBAL AGGREGATE TR \$ (uniquement de la partie Souverains verts et assimilés de l'indice)	Investment Grade BBGB GLOBAL AGGREGATE TR \$ (partie corporate et assimilé)	High Yield ICE EUR HIGH YIELD BB-B TR € (HEC4)
Répartition	100 %	75 %	25 %

Source : Ostrum AM

● **ALIGNEMENT À UN SCÉNARIO DE TEMPÉRATURE**

Le fonds est aligné avec un scénario de réchauffement climatique de 2°C via les émetteurs dans lesquels il est investi.

Cet alignement porte uniquement sur les émetteurs corporates (c'est-à-dire hors souverains et assimilés).

Le taux de couverture des émetteurs corporates est de 81 %.

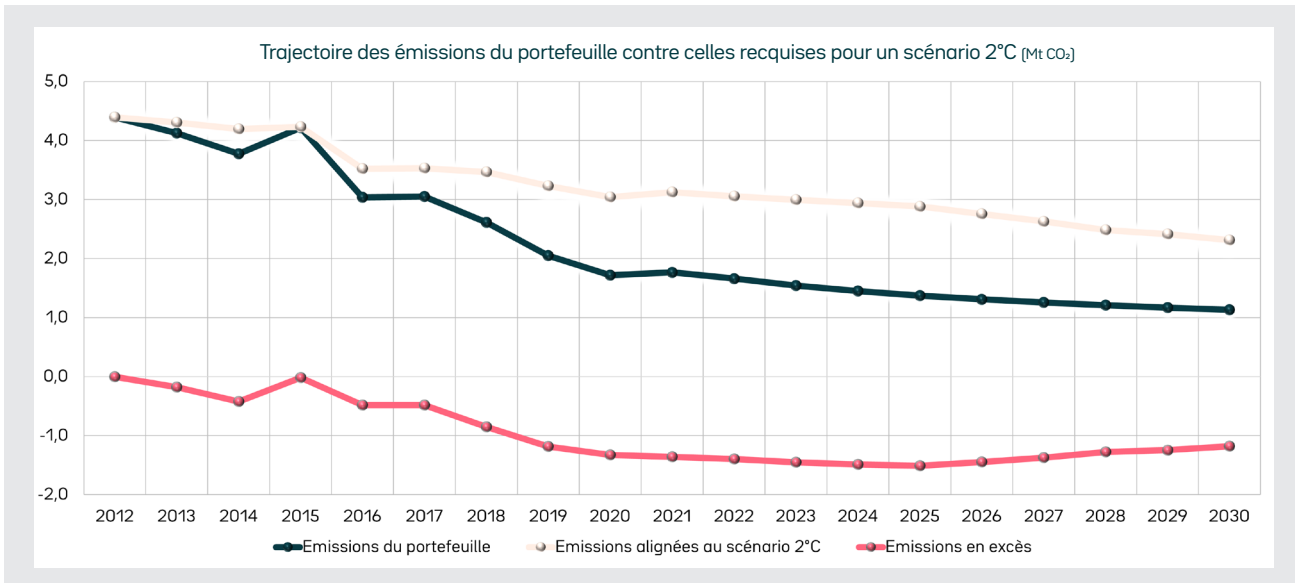
CO₂ AU-DESSUS DU BUDGET CARBONNE PAR SCÉNARIO (MT CO₂)

1,5 / 1,75 °C	1,83
2 °C	- 22,49
2,7 / 3 °C	- 45,03
Portefeuille aligné sur scénario	2 °C

Source : Ostrum AM

En 2022, le fonds était bien en dessous d'un alignement sur une trajectoire 2°C (déficit de 22,49 Mt de CO₂), mais légèrement au-dessus d'un scénario compris entre 1,5°C et 1,75°C (excès de 1,83Mt de CO₂).

25. PRIMAP est une base de données combinant les données d'émetteurs souverains sur les émissions de carbone, publiées pour créer un ensemble complet de trajectoires d'émissions de gaz à effet de serre pour la plupart des pays de la CCNUCC (Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques), ainsi que pour les pays non-CCNUCC à partir de 1850. Ces données représentent les principales catégories de gaz à effet de serre du GIEC-Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat 2006 (CO₂, CH₄, N₂O, etc.). Des informations complémentaires sont disponible ici : <http://doi.org/10.5880/PIK.2016.003>



La méthodologie de calcul de l’alignement température est détaillée dans la partie « Méthodologie ».

● IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX AU NIVEAU DES PROJETS FINANCES PAR LES OBLIGATIONS DURABLES DU FONDS

À travers ses investissements dans les green bonds et les sustainability bonds, le fonds contribue à la réalisation de bénéfices environnementaux tangibles.

Ces impacts environnementaux positifs se reflètent notamment à travers trois indicateurs quantitatifs cohérents avec la nature des projets financés, notamment la production d’électricité à partir de sources d’énergie renouvelable, le financement de bâtiments à hautes performances énergétiques et environnementales, ainsi que la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

			Impact du fonds	Taux de couverture [en nombre d'instruments*]	Taux de couverture [en % d'exposition**]
Production d'énergie renouvelable		Total GWh produit par les projets d'énergies renouvelables	144	38 %	38 %
Surface de bâtiments verts		Total de m² de bâtiments verts	2 424	33 %	34 %
Emissions de GES évitées		Total de tonnes de CO ₂ éq. évitées*	- 8 667	58 %	56 %

Source : Ostrum AM sur la base des données fournies par notre fournisseur de données Trucost.

La méthodologie de calcul des indicateurs d’impact environnemental est détaillée dans la partie « Méthodologie ».

* Green Bonds + Sustainable Bonds. ** Exposition du fonds sur les Green Bonds + exposition du fonds sur les Sustainable Bonds pro-ratée par le nominal en lien avec des projets environnementaux



● IMPACTS SOCIAUX ET TERRITORIAUX DES PROJETS FINANCÉS PAR LES OBLIGATIONS DURABLES DU FONDS

Malgré la publication dans les Social Bonds Principles de l'ICMA, des « Lignes directrices d'application volontaire pour l'émission d'Obligations Sociales », ainsi que du « Cadre harmonisé de déclaration d'impact des obligations sociales », les pratiques en termes de reporting d'impacts des fonds fléchés vers des projets sociaux diffèrent beaucoup et aucune méthodologie commune de reporting n'existe à ce jour.

Ce manque de standardisation implique certaines limites au niveau de l'agrégation des données d'impact de chaque instrument et fait partie des axes d'engagement majeurs auprès des émetteurs identifiés par Ostrum AM.

Si nous apprécions les efforts réalisés par certains émetteurs, nous encourageons d'une manière générale les émetteurs d'obligations sociales à faire




preuve d'une plus grande transparence et d'une plus grande précision dans les données d'impact publiées. Un nombre réduit d'indicateurs directs et précis vaut mieux qu'un nombre important d'indicateurs indirects et/ou approximatifs. Les données d'impact doivent notamment :

- Préciser la part de financement du projet liée à l'obligation sociale et en tenir compte dans le calcul d'impact ;
- Recourir à des indicateurs matériels en fonction de la nature des projets financés et alignés avec les standards de marché reconnus ;
- Fournir un niveau de détails élevé dans leurs hypothèses de calcul des indicateurs d'impact, permettant notamment d'évaluer le nombre de bénéficiaires.

26. Source : Ademe (<https://datagir.ademe.fr/apps/impact-co2/>) et Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires (https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2022-10/datalab_108_bilan_annuel_transports_2021_octobre2022.pdf). - 27. Source: Ademe (<https://agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/bureau/deplacements/calculer-emissions-carbone-trajets>)

● **IMPACT SOCIAL ET TERRITORIAL ESTIMÉ DU PORTEFEUILLE**

Sur la base du périmètre de reporting d'impact social et territorial présenté dans la partie « Méthodologie », le fonds a bénéficié à 324 bénéficiaires par million d'euros investis en projets sociaux et territoriaux²⁸.

			Taux de couverture (en nombre d'instruments*)	Taux de couverture (en % d'exposition**)
Économie réelle		Nombre de bénéficiaires d'une intervention axée sur l'emploi	50	13 %
		Nombre de prêts accordés aux PME et/ou microentreprises	16	25 %
		Nombre de bénéficiaires de prêts aux PME et/ou microentreprises	95	19 %
Développement inclusif		Nombre de personnes ayant accès aux services financiers, y compris la microfinance	3	6 %
		Nombre d'étudiants ayant bénéficié de services (aides financières ou prêts, places scolaires...)	155	19 %
		Nombre de personnes ayant accès à des infrastructures ou services de base	47	6 %
Santé et bien-être		Nombre de personnes ayant bénéficié de services de santé/nutrition	180	31 %
		Nombre de places/lits financés	3	25 %
Nombre de bénéficiaires totaux			529	
Nombre de bénéficiaires par million d'euros investi par le fonds en projets sociaux			324	
Nombre de bénéficiaires par million d'euros investi par le fonds			14	

Source : Ostrum AM sur la base des rapports d'allocation d'impact des émetteurs

La méthodologie de calcul des indicateurs d'impact social et territorial est détaillée dans la partie « Méthodologie ».

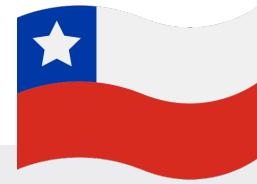
* Social Bonds + Sustainable Bonds. - ** Exposition du fonds sur les Social Bonds + exposition du fonds sur les Sustainable Bonds pro-ratée par le nominal en lien avec des projets sociaux.

28. Somme des montants des social bonds et des montants des sustainable bonds fléchés vers des projets sociaux, au sein du périmètre de reporting d'impact social.



● ÉTUDES DE CAS

CHILI²⁹



Le Chili fait partie des pays d'Amérique latine les mieux développés au regard de son indice de développement humain, il est aussi considéré comme ayant le plus bas taux de corruption du continent et respectant le plus les principes démocratiques. Aujourd'hui, le pays cherche à passer d'une économie à revenu intermédiaire à une économie à revenu élevé

de manière durable, en prenant en compte les dimensions économiques, environnementales et sociales. En ce sens, le plan d'investissement public-privé qui soutiendra la relance de l'économie chilienne dans les années à venir prend en compte ces différentes dimensions, avec un accent particulier sur les domaines environnementaux et sociaux.

● CHILI (GREEN BOND)

RÉDUIRE L'EMPREINTE CARBONE

Le Chili a ratifié l'Accord de Paris et fixe un objectif de réduction des émissions absolues de GES à **95 MtCO₂e d'ici 2030**.

En 2021, le Chili a publié un document qui contient des objectifs de transition et **de transformation dans des secteurs clés** pour le pays [l'industrie et de l'exploitation minière : - 70 % de réduction des émissions de GES d'ici 2050 et la mise hors ligne de 65 % de sa production de charbon d'ici 2025].

Avec des émissions de CO₂ par habitant à **4,65 tonnes en 2017**, le Chili se positionne sous la plupart des pays de l'OCDE, au même niveau que la France.

La production d'électricité à partir de **sources renouvelables** représente plus de 36 % de la production totale.

PROMOUVOIR L'IMPACT SOCIAL

Sur les aspects **sociaux**, le Chili s'est engagé à utiliser une partie des fonds levés par ses obligations durables pour le financement des **pensions de retraite** de base pour les plus vulnérables.

D'autres allocations de fonds se sont orientées vers le financement d'actions et des mesures visant à **aider les familles les plus vulnérables**, à travers des **subventions** à leur intention.

Enfin, le Ministère des Finances également des **systèmes d'aides aux victimes** directement touchées par les **violations des droits de l'homme** entre 1973 et 1990.

PRÉSERVER LES ÉCOSYSTÈMES ET ÉCONOMIES LOCALES




Le Chili a récemment mis l'accent sur des pôles de dépense liés à la **biodiversité**, notamment sur deux aspects principaux. Premièrement, sur la gestion durable et la restauration de ses **zones forestières**, à travers des programmes de **conservation** et **restauration** de ses forêts vierges et de gestion et d'entretien de ses parcs nationaux.

Puis, sur la recherche, la protection et la surveillance **d'aires marines protégées**.

Sur le développement de son économie locale, le Chili a également participé activement au financement de **projets générateurs d'emplois**, par exemple dans les régions les plus touchées par le **chômage** [taux de chômage supérieur à la moyenne nationale], notamment le **Programa Inversión en la Comunidad** [Programme d'investissement dans la communauté].

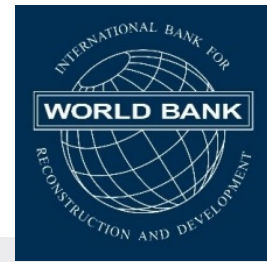
29. La référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Les investisseurs doivent examiner attentivement les objectifs d'investissements, les risques et les frais relatifs à tout investissement avant d'investir.



Type d'instrument	Green Bond
Thématique Ostrum AM	Transports et mobilités durables ; Bâtiments verts, Services/Solutions environnementaux et Énergies renouvelables
Référentiel Greenfin	Système de transport ferroviaire urbain, Bâtiment vert, Adaptation à l'eau, énergie solaire
ODD	  
Description des projets	Le financement et refinancement de projets liés au transport urbain durable, aux bâtiments verts (administration et ménages) à la gestion de l'eau, ainsi qu'aux énergies renouvelables.
KPI	<p>Sur la base des projets financés et des données du rapport dédié à cette émission*:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ligne 3 du métro : 22 km d'extension de ligne pour une population de 660 000 usagers, soit, sur une base annuelle, 170,3 kt CO₂eq. et 7,4 tPM_{2.5} de pollution de l'air évitée. • Construction d'un nouveau bâtiment public durable, ayant permis des gains annuels moyens en énergie consommée de 73,24 %. • Programme de reconstruction durable de maisons touchées par des catastrophes naturelles en 2014 et 2015 : intégration de 2 141 installations de panneaux solaires thermiques pour le chauffage, permettant des émissions évitées de 981 tCO₂ par an. • Un programme d'assistance technique pour le développement et l'implémentation de panneaux solaires photovoltaïques dans les institutions publiques, permettant de générer en moyenne 145,908 MWh par an.

* Source : Rapport d'allocation et d'impact environnemental associé à cette émission et publié en 2019 sur le site du Ministère des Finances Chilien.
<https://www.hacienda.cl/english/work-areas/international-finance/public-debt-office/sustainable-bonds/green-bonds>

IBRD (INTERNATIONAL BANK FOR RECONSTRUCTION AND DEVELOPMENT)³⁰



La Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (IBRD) est une coopérative mondiale détenue par ses 189 pays membres. En tant que première banque de développement au monde, elle soutient la mission du groupe La Banque Mondiale en fournissant

des prêts, des garanties, des produits de gestion des risques et des services de conseil aux pays à revenus intermédiaires et faibles ainsi qu'en coordonnant des actions en réponse aux problèmes environnementaux et sociaux partout dans le monde.

● IBRD (SUSTAINABILITY BOND)

RÉDUIRE L'EMPREINTE CARBONE

Le groupe a mis en place son **plan d'action sur le changement climatique 2021-2025** et sollicite ses émissions d'obligations durables pour financer l'atteinte des objectifs associés.

Vis-à-vis de la **réduction de l'empreinte carbone**, le groupe supporte financièrement **pays, entités publiques ou privées**, à atteindre les objectifs liés aux Accords de Paris.

Dans ce sens, l'ensemble des **projets financés à travers ses émissions d'obligations durables** a permis de **réduire de 8,4 millions de tonnes de CO₂éq. les émissions nettes, annuellement**.

Toutes les opérations financées par l'IBRD (ainsi que l'ensemble de la Banque Mondiale), à compter du **1^{er} juillet 2023**, soutiennent le déploiement de solutions à faible émission de carbone à travers une prise en compte de critères d'évaluation précis lors des décisions de financement.

PROMOUVOIR L'IMPACT SOCIAL

Au-delà d'agir sur les aspects liés au changement climatique dans son approche de « développement vert », le framework d'IBRD se veut également **inclusif** et vise « **l'éradication de la pauvreté** et la **prospérité partagée** ».

Entre autres, son programme de **nutrition** comprend notamment **2,2 Mds \$** d'engagements pour aider à lutter contre la crise de la « **sécurité nutritionnelle** », **1,2 Mds \$** pour des programmes liés à **l'éducation**, ou encore **3,5 Mds \$** de projets liés à la **pêche** et **l'aquaculture** pour soutenir les personnes dépendant des océans comme source d'emplois et de nourriture.

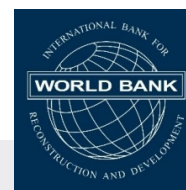
PRÉSERVER LES ÉCOSYSTÈMES ET ÉCONOMIES LOCALES


Le plan d'action et les obligations durables qui financent cette démarche, tiennent également compte de l'importance vitale du **capital naturel** et de la **biodiversité**, et augmenteront, le soutien aux **solutions fondées sur la nature**.

En effet, en **2022**, le portefeuille actif de la Banque mondiale comprenait **2,8 Mds \$** d'investissements directs dans la biodiversité, dont **1,1 ds \$ uniquement de l'IBRD**.

IBRD investit aussi de manière importante dans les **systèmes de collecte de données et les analyses** pour comprendre, mesurer et capturer les informations qualitatives et quantitatives liées à la nature et la biodiversité pour orienter la prise de décision d'investissements.

30. La référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Les investisseurs doivent examiner attentivement les objectifs d'investissements, les risques et les frais relatifs à tout investissement avant d'investir.



Type d'instrument	Sustainability Bond
Thématique Ostrum AM	Santé & Bien être, Développement inclusif, Financement de l'économie réelle, Agriculture durable, Énergies renouvelables, Transport et mobilité durables
Référentiel Greenfin	Agriculture durable, Autres énergies renouvelables, Économie circulaire, technologies et produits, Système de transport urbain
ODD	
Description des projets	Le financement et refinancement d'un large pool de projets liés à l'administration publique, la santé, l'agriculture, la pêche et la gestion des forêts, la protection sociale, l'énergie, les transports, l'eau, la gestion des déchets, les secteurs financiers locaux, l'éducation, l'industrie, ou encore les technologies de l'information et de la communication.
KPI	<p>Résultats atteints par le portefeuille de projets de l'IBRD financés par ses obligations durables en 2022*:</p> <ul style="list-style-type: none"> ● 9,2 M de personnes avec un meilleur accès à des services de transport, ● 29,3 M d'étudiants bénéficiant d'interventions directes pour améliorer les méthodes d'apprentissage, ● 3,3 M d'agriculteurs accédant à des actifs/services liés à l'agriculture durable, ● 772 MW de capacités de production d'énergie construites ou réhabilitées, ● 1,492 GWh d'accroissement annuel de la production d'énergie renouvelable, ● 500 000 personnes bénéficiant d'un accès nouveau ou amélioré à Internet à haut débit, ● 16,7 M de personnes ayant un meilleur accès à la santé, ● 6,8 M de personnes bénéficiant d'un accès à des sources d'eau de meilleure qualité, ● 590 000 personnes bénéficiant d'un accès aux services financiers, ● 34,6 M de personnes couvertes par des programmes de protection sociale. [L'IBRD s'est notamment engagée, en Angola, à financer un projet visant à rendre le modèle de croissance du pays plus inclusif : 5 M de bénéficiaires de filets de protection sociale, dont 2,6 M de femmes].

* Source : Rapport d'Impact 2022 de la Banque Mondiale
<https://thedocs.worldbank.org/en/doc/33420eed17c2a23660b46dc208b01815-0340022023/original/World-Bank-IBRD-Impact-Report-FY22.pdf>

IBERDROLA³¹



« La Transition Juste, fondamentale pour atteindre les objectifs climatiques et générer la prospérité »

Iberdrola SA est une société espagnole du secteur de l'énergie qui construit, exploite et

gère des centrales électriques, des installations de transmission et de distribution d'électricité. Active dans plus d'une dizaine de pays dans le monde, Iberdrola est aujourd'hui le leader dans la production d'électricité à base d'énergie éolienne.

● IBERDROLA (GREEN BOND)

RÉDUIRE L'EMPREINTE CARBONE

Iberdrola s'est engagée à réduire l'intensité de ses émissions à **50 gCO₂/kWh à l'échelle mondiale d'ici 2030** et à atteindre la **neutralité** au niveau mondial avant **2050**.

Le groupe s'est fixé des objectifs de réduction absolue des émissions de GES sur **les scopes 1, 2 et 3**, approuvés par la **Science Based Target Initiative** et conforme aux **Accords de Paris**.

Près de **90 %** des dépenses en capital prévues par le groupe entre **2023 et 2025** seront dirigées vers des activités alignées sur la **taxonomie de l'Union européenne**.

PROMOUVOIR L'IMPACT SOCIAL

Le groupe a mis en place un concept de « **dividende social** » pour favoriser le développement des communautés dans ses zones d'influence.

Un programme **Électricité pour tous**, avec pour objectif de fournir de l'électricité à 16 millions de personnes qui n'y ont actuellement pas accès, d'ici 2030.

Un **Programme social 2022** ayant pour objectif d'inviter les entités sociales à proposer 30 projets qui contribuent à réduire les inégalités pour les **groupes à risque d'exclusion sociale**, avec un accent sur l'enfance, l'adolescence et les femmes.

PRÉSERVER LES ÉCOSYSTÈMES ET ÉCONOMIES LOCALES

Un **suivi écologique** est effectué au niveau de chaque projet financé par Iberdrola, conformément au programme « Flora and Fauna » du groupe. Il est accompagné d'indicateurs quantitatifs documentés et suivis.

Iberdrola dispose d'un **plan d'intégration et de restauration du paysage** dédié (Integration and Restoration Plan, IRP) débutant dès la fin de la phase de construction des projets financés.

Ce plan s'accompagne, le cas échéant, d'un **programme de compensation** pour restaurer l'état initial de la biodiversité locale.

De plus, les **employés** et les **sous-traitants** reçoivent des **formations** sur les questions de biodiversité.

31. La référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Les investisseurs doivent examiner attentivement les objectifs d'investissements, les risques et les frais relatifs à tout investissement avant d'investir.



Type d'instrument	Green Bond
Thématique Ostrum AM	Énergie Renouvelable
Référentiel Greenfin	Énergie éolienne
ODD	
Description des projets	Le produit de l'obligation est fléché vers le financement et re-financement du plus grand projet renouvelable d'Iberdrola : la construction du parc éolien offshore East Anglia ONE dans les eaux britanniques en Mer du Nord.
KPI	<ul style="list-style-type: none"> • Capacité de production du projet de 714 MW (dont 228 MW attribuables à l'obligation), • Alimentation de l'équivalent de plus de 630 000 foyers au Royaume-Uni, • Production imputable à l'obligation en 2022 : 836 Gwh • Émissions de CO₂ évitées grâce à l'obligation : 161,297 Tm, • Restauration des habitats touchés par la construction des câbles terrestres : 35 ha de prairies, 3 500 m linéaires de haies, 1 400 arbres dans les zones boisées.

Sources : Article d'Iberdrola "East Anglia ONE, the largest wind farm in Iberdrola's history"
<https://www.iberdrola.com/about-us/what-we-do/offshore-wind-energy%E2%80%A8/east-anglia-one-offshore-wind-farm>

Rapport d'Allocation et d'Impact 2022 d'Iberdrola :
https://www.iberdrola.com/documents/20125/42169/Green_financing_returns_report_2022.pdf

Rapport de Biodiversité 2022 d'Iberdrola :
https://www.iberdrola.com/documents/20125/41593/IB_Biodiversity_Report_2022.pdf



● MÉTHODOLOGIES

MÉTHODOLOGIE DE CALCUL DES INTENSITÉS ET DES ÉMISSIONS CARBONE PAR TYPE D'ÉMETTEUR

● MÉTHODOLOGIE DE CALCUL DE L'EMPREINTE CARBONE

Ostrum AM utilise Trucost pour récupérer l'ensemble des émissions de carbone des scopes 1 et 2 des entreprises, agences sponsorisées et agences non garanties présentes dans les portefeuilles. Ces données sont ensuite utilisées par Ostrum AM, afin de calculer le total des émissions de carbone.

Le total des émissions de carbone mesure les tonnes absolues de CO₂e scopes 1 + 2 dont Ostrum AM, par sa qualité d'investisseur, est responsable. Si la position d'Ostrum AM dans une entreprise est égale à 1 % de la valeur d'entreprise ou de la capitalisation boursière totale de l'entreprise, alors l'asset manager possède 1 % de l'entreprise et est donc responsable d'1 % des émissions de carbone [tonnes CO₂e] de celle-ci. En calculant les émissions dont Ostrum AM est « responsable » pour chaque position du portefeuille et en additionnant ces émissions, Ostrum obtient le total des émissions de carbone d'un portefeuille donné.

Une fois les émissions de carbone pour un portefeuille calculées, les équipes sont en mesure de donner les émissions de carbone par million d'euros investi, en divisant le montant des émissions carbone en valeur absolue par la valeur du portefeuille couvert par ce calcul. Ostrum AM obtient dès lors l'empreinte carbone du portefeuille.

● MÉTHODOLOGIE DE CALCUL DE L'INTENSITÉ CARBONE DES ÉMETTEURS PRIVÉS

Ostrum AM s'appuie sur l'expertise de Trucost pour récupérer les émissions de carbone des émetteurs corporate. L'intensité carbone correspond au volume de CO₂ émis pour 1 M\$ de chiffre d'affaires réalisé. Pour calculer cette intensité, nous tenons compte non seulement des émissions directes liées aux activités de l'entreprise [Scope 1], mais aussi de celles liées à la fourniture de l'énergie nécessaire [Scope 2].

Scope 1 : Émissions de gaz à effet de serre provenant de l'usage de combustibles fossiles et des processus de production détenus ou contrôlés par l'entreprise.

Scope 2 : Émissions indirectes de gaz liées à la consommation d'énergie de l'entreprise.

- Intensité carbone d'une entreprise

$$\frac{\text{Tonnes de CO}_2}{\text{M\$ de chiffre d'affaires}} = \frac{\text{Scope 1 + Scope 2}}{\text{M\$ de chiffre d'affaires}}$$

- Pour obtenir l'intensité carbone moyenne du fonds, nous additionnons les intensités carbone des émetteurs pondérés par leur poids dans le fonds

● MÉTHODOLOGIE DE CALCUL DE L'INTENSITÉ CARBONE DES ÉMETTEURS SOUVERAINS ET ASSIMILÉS

Ostrum AM s'appuie sur l'expertise de Trucost pour récupérer les émissions de carbone souveraines. Pour chaque souverain, Ostrum AM récupère les émissions territoriales par année. Celles-ci correspondent à la somme des émissions domestiques et des émissions exportées. Les émissions domestiques correspondent aux émissions

incorporées dans tous les biens et services produits et consommés sur un territoire donné, tandis que les émissions exportées correspondent aux émissions générées par l'économie d'un pays et incorporées dans les biens et services exportés vers d'autres pays. En d'autres termes, les émissions territoriales sont celles qui sont générées sur le territoire d'un pays tel que défini par ses frontières géographiques. Ces dernières couvrent tous les processus anthropiques industriels et non industriels, ainsi que les émissions liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la sylviculture. En plus de ces émissions de carbone, Ostrum AM récupère également le PIB de chaque pays.

Ainsi, pour les souverains, agences garanties, collectivités locales et supranationales, la valeur de l'intensité correspond dès lors au volume de CO_{2e} émis pour 1 M\$ de PIB. L'intensité obtenue est alors attribuée par Ostrum AM de la manière suivante :

- si l'émetteur est un souverain, l'intensité carbone est directement celle du souverain ;
- si l'émetteur est une supranationale, l'intensité carbone est définie comme la somme des valeurs des souverains pondérés par leurs poids dans « l'actionariat » [le capital] de la supranationale ;
- si l'émetteur est une agence garantie, l'intensité carbone est celle du souverain auquel l'agence est rattachée ;
- si l'émetteur est une collectivité territoriale, l'intensité carbone est celle du souverain auquel la collectivité territoriale est rattachée.

● MÉTHODOLOGIE D'ALIGNEMENT TEMPÉRATURE

Ostrum AM s'appuie sur l'expertise de Trucost (<https://www.spglobal.com/esg/trucost>) pour estimer les trajectoires d'émissions de carbone d'un émetteur corporate. Trucost fournit une estimation des trajectoires d'émissions de carbone de chaque émetteur à partir des émissions carbone réelles passées (à partir de 2012 ou sur au moins les 6 dernières années), ainsi qu'une projection des émissions jusqu'en 2030. L'impact climatique de l'entreprise est ensuite évalué en fonction de l'alignement de sa trajectoire sur différents scénarios de réchauffement climatique. Pour ce faire, Trucost s'appuie sur deux approches reconnues par la Science Based Targets Initiative (SBTI).

En voici les principaux aspects :

- L'approche SDA (Sectoral Decarbonization Approach) qui s'applique aux secteurs homogènes et à forte intensité de carbone pour lesquels l'AIE (Agence Internationale de l'Énergie) produit une trajectoire de décarbonation. Il s'agit des 8 secteurs suivants : production d'électricité, production de charbon, production de pétrole, production de gaz naturel, acier et aluminium, ciment, automobiles et compagnies aériennes. Pour ces émetteurs, la production passée est celle déclarée et la production future est estimée en fonction des prévisions de l'entreprise. La trajectoire de l'intensité obtenue est comparée à celle calculée par l'AIE pour le secteur en question. Ensuite, une échelle est appliquée en fonction de la part de l'entreprise dans la production totale du secteur. Trucost calcule ensuite les différences entre les émissions de l'entreprise et celles données par l'AIE pour différentes trajectoires (1,75°C, 2°C et 2,7°C).
- L'approche GEVA (Greenhouse gas Emissions per unit of Value added Approach) s'applique à tous les secteurs non-SDA. Il s'agit d'entreprises dont les activités sont peu émettrices ou hétérogènes. Ces entreprises n'ont donc pas de trajectoire de décarbonation identifiée. Ainsi, cette approche repose sur l'idée que les entreprises doivent réaliser des réductions d'émissions de carbone cohérentes avec le taux requis pour l'économie globale. En d'autres termes, la trajectoire de transition d'une entreprise représente sa contribution aux émissions mondiales totales et à l'intensité des émissions. Elle est donc mesurée en termes d'émissions de GES par unité de marge brute ajustée en fonction de l'inflation. Trucost calcule donc l'alignement des entreprises sur le scénario du GIEC AR5 (1,5°C, 2°C, 3°C, 4°C et 5°C) dont les intensités sont exprimées en tCO₂/Mn\$ avant mise à l'échelle basée sur la valeur ajoutée [Marge brute ajustée pour l'inflation].

Une fois que la meilleure approche a été identifiée et appliquée à un émetteur, Trucost calcule les écarts entre les émissions de l'entreprise et celles requises par le scénario choisi sur les années de la trajectoire. L'écart qui en résulte peut-être positif ou négatif. S'il est positif, alors l'entreprise n'est pas en ligne avec le scénario choisi. Au contraire, si cet écart est négatif, l'entreprise est alignée sur celui-ci. En conclusion, l'entreprise est considérée comme alignée sur le scénario climatique selon lequel l'écart d'émissions négatif est le plus faible en valeur absolue. Une fois ces données récoltées, notre équipe de Recherche Quantitative est en mesure d'évaluer la température d'un portefeuille en calculant la moyenne des écarts des constituants avec un scénario donné pondérée par leur quantité au sein du portefeuille, rapportée à leur valeur d'entreprise. Cette approche repose sur l'hypothèse sous-jacente selon laquelle détenir 1 % de la valeur d'une entreprise revient à détenir 1 % des émissions et 1 % d'écart. Ainsi, le portefeuille sera considéré comme aligné avec le premier scénario contre lequel son écart est négatif.

Grâce à cette méthodologie, nous avons la capacité de mesurer l'alignement climatique des émetteurs corporates du portefeuille Global Ostrum Sustainable Transitions Bonds.

● MÉTHODOLOGIE DU TOTAL DE GWH EN ÉNERGIE RENEUVELABLE PRODUITS

Ostrum AM utilise les données et méthodologies de Trucost (<https://www.spglobal.com/esg/trucost>) pour le calcul de la production d'électricité d'origine renouvelable.

La méthodologie utilisée par Trucost repose sur trois cas de figure, selon le niveau d'informations publiées par l'émetteur de l'obligation durable dans ses rapports d'allocation et d'impact.

Dans le cas où le nombre de GWh annuels est communiqué par l'émetteur dans son rapport d'allocation et d'impact, il est repris par Trucost et multiplié par la durée de l'obligation associée.

Dans le cas où le nombre de GWh annuels n'est pas communiqué par l'émetteur dans son rapport d'allocation et d'impact, il est estimé par Trucost sur la base du niveau de capacité de production communiqué par l'émetteur. Cette estimation se base sur la formule suivante :

- ***Génération d'électricité renouvelable = Capacité de production * Facteur de capacité (sur la base de la technologie utilisée et de la localisation géographique du projet) * Nombre d'heures opérationnelles annuel (365*24 h)***

Le résultat de ce calcul est ensuite multiplié par la durée de l'obligation associée.

Enfin, dans le cas où le nombre de GWh annuels n'est pas communiqué par l'émetteur dans son rapport d'allocation et d'impact et que l'émetteur ne fournit pas d'information relative au niveau de capacité des projets financés, alors l'indicateur ne peut pas être estimé par Trucost et n'est donc pas pris en compte dans le calcul d'impact du fonds.

Ostrum AM procède ensuite à un retraitement de ce chiffre, afin de le pro rater à hauteur du pourcentage de détention de l'obligation par le fonds. Enfin, les données en ligne à ligne sont additionnées pour avoir l'impact agrégé au niveau du fonds.

● MÉTHODOLOGIE DU TOTAL DE M² DE BÂTIMENTS VERTS FINANCÉS

Ostrum AM utilise les données et méthodologies de Trucost (<https://www.spglobal.com/esg/trucost>) pour le calcul de la surface de bâtiments verts financés.

Pour cet indicateur, Trucost va collecter la donnée dans les rapports annuel d'allocation et d'impact publiés par les émetteurs. Dans le cas où cette donnée ne serait pas communiquée, elle n'est alors pas prise en compte dans le calcul d'impact du fonds (pas d'estimation réalisée pour cette donnée).

Ostrum AM procède ensuite à un retraitement de ce chiffre afin de le pro rater à hauteur du pourcentage de détention de l'obligation par le fonds. Enfin, les données en ligne à ligne sont additionnées pour avoir l'impact agrégé au niveau du fonds;

● MÉTHODOLOGIE DE CALCUL DES ÉMISSIONS DE CO₂ ÉVITÉES, REPORTÉES

Ostrum AM utilise les données et méthodologies de Trucost (<https://www.spglobal.com/esg/trucost>) pour le calcul des émissions de CO₂ évitées.

La base de données « Green bonds » de Trucost fournit des données chiffrées sur l'impact environnemental des projets financés par des green ou sustainable bonds.

Trucost collecte et analyse les informations publiques des émetteurs, notamment présentes dans les rapports annuels d'impact sur les obligations vertes, les rapports de développement durable et les données publiées sur les sites web des entreprises ou d'autres sources publiques.

Trucost utilise également des bases de données sur l'analyse du cycle de vie pour modéliser l'impact carbone/ environnemental des projets, de leur construction à leur démantèlement, en passant par la phase opérationnelle.

Afin d'analyser les impacts des green bonds, les données suivantes sont requises de la part de l'émetteur :

- Type de projet (par exemple, énergie éolienne, bâtiment résidentiel) ;
- Taille du projet (par exemple, 200 MW, 500 m²) ;
- Emplacement du projet (par exemple, Espagne, Nebraska) ;
- Nombre d'actifs (par exemple, nombre de turbines, nombre de trains) ;
- Durée de vie de l'actif (par exemple, 25 ans) ;
- Valeur d'investissement et valeur totale du projet (par exemple, 200 millions USD) ;
- Année de déploiement (par exemple, 2020).

Cette base de données « Green bonds » est mise à jour chaque année pour intégrer les nouvelles données disponibles (il est courant que la communication des données d'un émetteur contienne des informations utiles relatives aux émissions obligataires précédentes), permettant à Trucost d'affiner son évaluation.

Pour calculer l'impact environnemental au niveau du portefeuille, toutes les données chiffrées disponibles sont recalculées au pro rata de la part de l'investissement dans l'obligation par rapport au montant total de l'émission obligataire, puis additionnées pour l'ensemble du portefeuille.

Trucost calcule l'impact, en matière d'émission de GES, du cycle de vie de chaque projet par rapport à un scénario dit « *business-as-usual* » (BAU) spécifique à l'emplacement de l'actif. Les impacts sur le cycle de vie comprennent les émissions provenant de la construction, de la phase opérationnelle (ou exploitation) et du démantèlement de l'actif.

Émissions évitées sur l'ensemble du cycle de vie (tCO₂e) =

[Émissions de GES sur la durée de la construction du projet (tCO₂e) + Émissions de GES sur la durée opérationnelle du projet (tCO₂e)] - Émissions de GES « BAU » sur la durée opérationnelle (tCO₂e)

Trucost considère à la fois le refinancement du projet et l'investissement initial. Pour le refinancement, les émissions de GES annuelles évitées intègrent le cycle de vie complet du projet. Cependant, les émissions de GES évitées sont attribuées uniquement pendant la durée de l'obligation. L'impact est ensuite pro-raté en fonction de la participation financière de l'émetteur dans le projet (en pourcentage de la valeur totale du projet, c'est-à-dire les capitaux propres et la dette). Dans la dernière étape du processus de calcul, les émissions évitées sont agrégées au niveau des green bonds.

Un certain nombre d'hypothèses et de limites sont parties prenantes du calcul de la performance environnementale d'un projet. Pour davantage de détails et par souci de synthèse ici, merci de vous référer directement au document source (*Trucost - Green Bond Data Methodology Document*).

● MÉTHODOLOGIE DE CALCUL D'IMPACT SOCIAL ET TERRITORIAL – NOMBRE DE PERSONNES BÉNÉFICIAIRES

Afin de pouvoir réaliser un reporting agrégé probant au niveau du fonds, nous avons décidé de limiter le périmètre de reporting d'impact à un sous-ensemble des instruments investis et procéder à un certain nombre d'hypothèses.

Au 31/12/2022, le fonds est investi dans 16 instruments dont les fonds sont fléchés vers des projets sociaux :

- 9 social bonds
- 7 sustainability bonds

Parmi ces instruments,

- 5 ont été émis il y a moins d'un an et ne bénéficient donc pas encore de rapport d'impact
- 3 ont un rapport qui ne dispose pas d'indicateurs d'impact clairs

Le périmètre de reporting d'impact social et territorial porte donc sur 8 instruments.

	Social bonds	Sustainability bonds	Total
Nombre d'instruments dont les fonds sont fléchés vers des projets sociaux	9	7	16
Nombre d'instruments dont le rapport d'impact n'est pas encore disponible	3	2	5
Nombre d'instruments dont le rapport ne dispose pas d'indicateurs d'impact clairs	3		3
Nombre d'instruments inclus dans le périmètre de reporting d'impact du fonds	3	5	8

Source : Ostrum AM

En cas de reporting de l'émetteur au niveau du projet, sans prise en compte du pourcentage de financement du projet en lien avec l'obligation durable, nous avons appliqué les décotes suivantes :

- 75 % [si financement majoritaire]
- 50 % [si pas d'information précise]
- 25 % [si financement minoritaire]

Ostrum AM procède ensuite à un retraitement de ce chiffre, afin de le pro-rater à hauteur du pourcentage de détention de l'obligation par le fonds. Enfin, les données en ligne à ligne sont additionnées pour avoir l'impact agrégé au niveau du fonds.

Compte tenu de la diversité des indicateurs sociaux et territoriaux reportés par les émetteurs, OSTRUM AM a choisi de sélectionner 8 indicateurs répondant aux 3 thématiques durables : Économie Réelle, Développement inclusif, ainsi que Santé et Bien-être.

● ÉCONOMIE RÉELLE



Les populations ciblées par les émetteurs dans cette catégorie sont principalement les suivantes :

- Les PME et les microentreprises, avec notamment un focus sur les régions plus fortement impactées par le chômage ;
- Les populations d'entrepreneurs plus vulnérables, dont les femmes.

Dans le cadre de ce rapport d'impact, nous avons décidé de nous concentrer sur les 3 indicateurs suivants :

- Le nombre de bénéficiaires d'une intervention axée sur l'emploi (dont le nombre d'emplois créés ou sauvegardés) ;
- Le nombre de prêts accordés aux PME et/ou microentreprises ;
- Le nombre de bénéficiaires de prêts aux PME et/ou microentreprises.

Afin de parvenir à un « nombre de bénéficiaires agrégé », nous avons dû avoir recours à des hypothèses dont :

- Le nombre d'employés par PME et microentreprises.
 - ▶ Source : <https://www.economie.gouv.fr/cedef/chiffres-cles-des-pme> - <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6666959?sommaire=6667157>

● DÉVELOPPEMENT INCLUSIF



Les populations ciblées par les émetteurs dans cette catégorie sont principalement les suivantes :

- Les jeunes, étudiants et stagiaires ;
- Les populations vulnérables, dont les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées, les personnes en situation précaire (dont celles disposant de bas revenus) ou les groupes vulnérables (situations d'insécurité, d'exclusion, de handicap...);
- Les populations mal desservies, dont celles vivant en milieu rural.

Dans le cadre de ce rapport d'impact, nous avons décidé de nous concentrer sur les 3 indicateurs suivants :

- Le nombre de personnes ayant accès aux services financiers, y compris la microfinance ;
- Le nombre d'étudiants ayant bénéficiés de divers services (aides financières ou prêt, places au sein d'établissements scolaires/universitaires...);
- Le nombre de personnes ayant accès à des infrastructures ou services de base (logements sociaux, accès nouveau ou amélioré à Internet, couverture par des programmes de sécurité sociale...).

Afin de parvenir à un « nombre de bénéficiaires agrégé », nous avons dû avoir recours à des hypothèses dont :

- Nombre de résidents par logement : 4 personnes.

● SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



Les populations ciblées par les émetteurs via cette catégorie sont principalement les suivantes :

- Les personnes ayant besoin de soins médicaux et de soutien ;
- Les personnes âgées dépendantes ;
- Chaque personne, y compris les plus vulnérables, les femmes et les enfants.

Dans le cadre de ce rapport d'impact, nous avons décidé de nous concentrer sur les 2 indicateurs suivants :

- Le nombre de personnes ayant bénéficié de services de santé/nutrition ;
- Le nombre de places/lits financés (hôpitaux/EPHAD/maison de repos).

Afin de parvenir à un « nombre de bénéficiaires agrégé », nous avons dû avoir recours à des hypothèses dont :

- la durée moyenne d'un séjour dans l'établissement médical des pays concernés
 - source : OECD. Stat - https://stats.oecd.org/Index.aspx?DatasetCode=HEALTH_STAT
- le taux d'occupation moyen des lits d'hôpitaux dans les différents pays concernés
 - Source : World Health Organization - https://gateway.euro.who.int/en/indicators/hfa_542-6210-bed-occupancy-rate-acute-care-hospitals-only/visualizations/#id=19637&tab=table
 - Source : OECD library - <https://www.oecd-ilibrary.org/sites/e5a80353-en/index.html?itemId=/content/component/e5a80353-en>

ABÉCÉDAIRE

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES UTILISÉS DANS CE RAPPORT

- **AUM** : Asset Under Management (Actifs Sous Gestion)
- **BASM** : Bombe à Sous-Munition
- **BAU** : Business As Usual (à l'identique)
- **BCE** : Banque centrale européenne
- **CAPEX** : Capital Expenditure (dépenses d'investissement)
- **COP** : Conference of the Parties (Conférence des Parties)
- **ESG** : Environnement, Social, Gouvernance
- **GAFI** : Groupe d'Action Financière
- **GES** : Gaz à Effet de Serre
- **GEVA** : Greenhouse Gas Emissions per unit of Value added Approach (Approche Émissions de Gaz à Effet de serre par unité de Valeur ajoutée)
- **GREaT** : Méthodologie d'analyse extra-financière développée par La Banque Postale Asset Management (Gouvernance, Ressource, transition Énergétique, et Développement des Territoires)
- **GSSS** : Green, Social, Sustainability and Sustainability-linked bonds (obligations vertes, sociales, durables et liées à la durabilité)
- **ICMA** : International Capital Market Association
- **IFD** : Institut de la Finance Durable
- **ISR** : Investissement Socialement Responsable
- **KPI** : Key Performance Indicator (Indicateur Clé de Performance)
- **MAP** : Mines Antipersonnel
- **OCDE** : Organisation de Coopération et de Développement Économique
- **ODD** : Objectifs de Développement Durable (SDG en anglais)
- **OIT** : Organisation Internationale du Travail
- **OPEX** : Operational expenditure (dépenses d'exploitation)
- **RSE** : Responsabilité Sociétale des Entreprises
- **SDA** : Sectoral Decarbonization Approach (Approche Sectorielle de Décarbonation)
- **SBTI** : Science Based Targets Initiative (initiative Science Based Targets)
- **SDG** : Sustainable Development Goals (Objectifs de développement durable ODD)
- **SFDR** : Sustainable Finance Disclosure Regulation (Réglementation de publication d'information en matière de durabilité)
- **SPT** : Sustainability Performance Targets (Cibles de performance durable)
- **VE** : Véhicule Électrique

Vous pouvez également consulter l'abécédaire de l'ISR Ostrum AM sur notre site internet : <https://www.ostrum.com/fr/abecedaire-de-lisr>

Toutes les données présentées dans le rapport sont des données au 31/12/2022, sauf mention contraire.

MENTIONS LÉGALES

Ce document est destiné à des investisseurs professionnels et non professionnels, au sens de la Directive MIF 2. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Ostrum AM.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Ostrum AM à partir de sources qu'elle estime fiables.

Ostrum AM se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis et notamment en ce qui concerne la description des processus de gestion et ne constitue en aucun cas un engagement de la part de Ostrum AM. Ostrum AM ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les références à un classement, un prix, un label ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de (des) l'auteur (s) référencé (s). Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Le fonds mentionné dans le présent document a reçu l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et est autorisé à la commercialisation en France. Préalablement à tout investissement, il vous appartient de vérifier si le fonds est autorisé à la commercialisation dans les autres pays concernés et si l'investisseur est légalement autorisé à souscrire dans ce fonds. Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de (des) l'auteur (s) référencé(s). Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Les caractéristiques, le profil de risque/rendement et les frais relatifs à l'investissement dans un OPCVM/FIA sont décrits dans le DIC. Le DIC et les documents périodiques sont disponibles sur demande auprès de Ostrum AM. Le DIC doit être remis au souscripteur préalablement à la souscription. Dans l'hypothèse où un OPCVM/FIA fait l'objet d'un traitement fiscal particulier, il est précisé que ce traitement dépend de la situation individuelle de chaque client et qu'il est susceptible d'être modifié ultérieurement.

Pour obtenir un résumé des droits des investisseurs dans la langue officielle de votre juridiction, veuillez consulter la documentation légale disponible sur notre site internet www.ostrum.com.

Dans le cadre de sa politique de responsabilité sociétale et conformément aux conventions signées par la France, Ostrum AM exclut des fonds qu'elle gère directement toute entreprise impliquée dans la fabrication, le commerce et le stockage de mines anti-personnel et de bombes à sous munitions.

La politique de vote par procuration et d'engagement, ainsi que le code de transparence, sont disponibles au lien suivant : www.ostrum.com/fr

Ostrum Asset Management

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP-18000014, en date du 7 août 2018 - Société anonyme au capital de 50 938 997 euros - 525 192 753 RCS Paris - TVA : FR 93 525 192 753 - Siège social : 43, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris - www.ostrum.com

Natixis Investment Managers International

Société de gestion de portefeuilles agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP 90-009, société anonyme immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 329 450 738. Siège social: 43 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris.

La référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Les investisseurs doivent examiner attentivement les objectifs d'investissements, les risques et les frais relatifs à tout investissement avant d'investir.

Date de publication : Décembre 2023



Ostrum AM

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP-18000014 du 7 août 2018 – Société anonyme – 50 938 997 RCS Paris – TVA : FR 93 525 192 753. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès-France – 75013 Paris
www.ostrum.com